

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Classe des Sciences morales et politiques, N.S., XLII-1, Bruxelles, 1972

Contribution à l'étude de la crise congolaise de 1960

Notes au sujet de quelques documents inédits
relatifs aux réactions du secteur privé

PAR

Jacques VANDERLINDEN

Associé de l'Académie

Professeur à l'U.L.B.

300
F

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R., XLII-1, Brussel, 1972

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Classe des Sciences morales et politiques, N.S., XLII-1, Bruxelles, 1972

Contribution à l'étude de la crise congolaise de 1960

Notes au sujet de quelques documents inédits
relatifs aux réactions du secteur privé

PAR

Jacques VANDERLINDEN

Associé de l'Académie

Professeur à l'U.L.B.

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R., XLII-1, Brussel, 1972

Mémoire présenté à la Séance du 16 mai 1972

D/1972/0149/6

DU MEME AUTEUR:

Essai sur les juridictions de droit coutumier dans les territoires d'Afrique centrale, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1959.

Le concept de code en Europe occidentale du XIII^e au XIX^e siècle, Bruxelles, 1967.

Coutumier, manuel et jurisprudence du droit zande, Bruxelles, 1969.

The Law of Physical Persons, Addis Abeba, 1970.

Introduction au droit de l'Ethiopie moderne, Paris, 1971.

African Law Bibliography — Bibliographie de droit africain, 1947-1966, Bruxelles, 1972.

A la mémoire de

Raymond VANDERLINDEN

1901-1971

INTRODUCTION

La crise congolaise* du deuxième semestre de l'année 1960 a été à l'origine d'une littérature déjà abondante en plusieurs langues (1). Je n'ai pas l'intention d'en reprendre ici les éléments divers et multiples, mais plutôt de présenter quelques documents encore inédits relatifs à un aspect bien précis de cette crise telle que l'a vécue une entreprise congolaise, et plus particulièrement ceux qui en avaient la responsabilité. Ce thème s'est présenté à mon attention fortuitement en triant des documents ayant appartenu à mon père (2); parmi ceux-ci j'ai retrouvé les notes qu'il a prises entre le 7 juillet et le 10 août 1960. Ce document m'a convaincu de l'intérêt que présentent pour l'historien les divers aspects d'un cycle d'événements qui a été considéré jusqu'à présent surtout d'un point de vue événementiel (et je dirais même sensationnel) ou sous l'angle politique (qu'il s'agisse de la politique belge, congolaise ou internationale). Du rôle du secteur privé dans ces moments difficiles, il n'est pratiquement jamais question alors qu'il constituait, selon tant d'auteurs (3), avec l'Etat et l'Eglise, la trinité qui assumait les vraies responsabilités dans le système colonial belge. Dès lors, l'occasion de contribuer quelque peu à une meilleure définition du rôle de ce secteur dans la crise congolaise ne me paraissait pas pouvoir être ignorée. Enfin, cet essai constituait pour moi un signe de continuité au sein de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Sa classe des Sciences techniques a perdu mon père à la fin de l'année qui a vu mon élection au sein de cette compagnie sans que nous ayons jamais l'occasion d'y siéger ensemble. Je souhaitais que ma pre-

* J'ai volontairement conservé aux lieux les noms qu'ils avaient au moment des événements.

(1) Voir les éléments de bibliographie en page 94.

(2) Voir *Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bulletin des séances*, 1972, pp. 97-101, la notice consacrée par E. DEVROEY à R. VANDERLINDEN.

(3) Voir notamment C. YOUNG, *Introduction à la politique congolaise*, p. 12.

mière communication à la Classe des Sciences morales et politiques soit pour moi l'occasion de me rappeler celui qui m'a donné le goût de l'outre-mer et m'a permis en grande partie de le satisfaire.

1. LES SOURCES

Les sources que j'ai utilisées sont de trois ordres: les sources écrites inédites, les sources écrites accessibles au public et les sources orales.

A. LES SOURCES INÉDITES

Celles-ci sont constituées par deux espèces de documents. En premier lieu, viennent les deux carnets qui ont été le point de départ de la recherche (4). Il s'agit de deux carnets assez semblables connus dans le commerce sous le nom de « carnets de commande » (*order book* de format 21 cm × 13,5 cm). La couverture en est orange, les pages numérotées de 1 à 50 pour l'un et de 1 à 100 pour l'autre et chaque feuille lignée suivie de deux feuilles non-lignées destinées à recevoir la copie au carbone du texte inscrit sur les pages lignées. Le premier carnet a été rempli de la page 1 à la page 44 et le second de la page 28 à la page 49 sans que chaque page soit nécessairement couverte d'écriture (certaines ne contiennent que quelques lignes). L'existence de ces carnets dont il existe peu d'équivalent dans l'activité professionnelle de mon père, peut s'expliquer par le départ du personnel féminin de secrétariat de la société suite aux événements. En effet, il contient, au jour le jour, non seulement les points de l'actualité qui formaient la trame de son activité, mais aussi le texte des notes, télégrammes ou télex qu'il adressait aux agences ou directions régionales, au siège de Bruxelles ou même à certaines personnes extérieures à la société ainsi que le compte rendu succinct de ses principaux entretiens avec des membres du personnel de la société ou des personnes étrangères à celle-ci.

(4) Les deux carnets ont été déposés par moi aux Archives du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren en même temps que la photographie des documents inédits utilisés.

Il contient également une page environ recopiée de l'agenda de Monsieur F. BOTTEMANNE, à l'époque Directeur des Entreprises industrielles. En second lieu, viennent les documents contenus dans un dossier intitulé: « 1960 — Evénements — Divers » qui m'a été communiqué au siège bruxellois de la CHANIC où il était conservé parmi tous les dossiers tenus par la secrétaire de mon père (5). Ce dossier contient au total une cinquantaine de pièces, pour la plupart des textes de télégrammes ou de télex, dont certains sont la reproduction plus ou moins fidèle de textes figurant dans les carnets (il s'agit dans ces cas de la réception à Bruxelles de messages expédiés d'Afrique). Les carnets ainsi que les pièces inédites les plus intéressantes sont reproduits en annexe.

Il faut signaler à cette occasion que la société n'avait pas en juillet-août 1960 de télex propre; ses communications étaient le plus souvent assurées par l'intermédiaire du télex de la CEGEAC (Compagnie générale d'automobiles et d'aviation au Congo), société créée en 1946 et au capital social de laquelle la CHANIC participait à concurrence de 37,5 % (6). Il faut aussi souligner que les événements du Katanga ont rapidement fait de Bruxelles le point de transit obligé des messages entre Léopoldville et la province sécessioniste où fonctionnait une Direction régionale de la société.

B. LES SOURCES ÉCRITES ACCESSIBLES AU PUBLIC

Il existe, comme je l'ai dit, nombre d'ouvrages ou d'études consacrés à la crise congolaise de 1960. Je les ai utilisés uniquement pour nourrir l'arrière-plan de ma recherche, car ils sont quasi totalement muets sur le rôle du secteur privé dans la crise congolaise. J'ai en outre eu recours au journaux et périodiques contemporains des faits, qu'ils soient belges ou congolais, ainsi qu'aux dépêches de l'Agence Belga expédiées entre le 7 juillet et

(5) Je dois saisir ici l'occasion de dire toute ma gratitude à Madame J. DE CAUWER, Secrétaire de l'Administrateur-délégué de la CHANIC, pour sa très précieuse collaboration dans le rassemblement des données relatives à mon étude.

(6)Voir *Chanic*, pp. 69-70.

le 10 août 1960 (7). J'ai également utilisé quelques ouvrages ou articles relatifs à la CHANIC. Le lecteur trouvera la liste de ces sources dans la brève bibliographie qui termine le travail. Je puis cependant dire immédiatement que ces diverses sources n'ont elles aussi enrichi que l'arrière-plan général des documents inédits. En effet il est exceptionnel que la CHANIC soit citée dans des documents publiés (sauf bien entendu dans les études qui y sont consacrées); tout au plus y est-il fait allusion indirectement lorsqu'il est question dans une dépêche Belga des familles du personnel rapatriées ou du déplacement de Monsieur G. CORILLON à Brazzaville, le samedi 9 juillet (8). Par contre les dépêches et articles de journaux ou périodiques permettent de mieux situer certaines réactions au sein du personnel africain ou européen de la société; c'est le cas notamment pour les mouvements de grève du premier cité les 11 et 12 juillet et pour les réactions du second devant les offres de certains employeurs, notamment au Katanga (9). C'est donc en rapport avec les aspects économiques et sociaux de la crise congolaise que ces sources sont surtout utiles.

C. LES SOURCES ORALES

Une grande partie des éléments contenus dans ces pages n'y figureraient pas si je n'avais pu m'entretenir avec divers témoins des événements et notamment, MM. R. WOLTER, Président du Conseil d'Administration de la CHANIC et G. CORILLON, Administrateur-délégué, ainsi que MM. F. BOTTEMANNE, G. DE HEUG, J. KOOPMANS et J. MORTHIER, tous directeurs ou employés de la société à l'époque des événements. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de ma très vive reconnaissance pour avoir bien voulu accepter de se prêter à ces entretiens.

(7) J'ai ainsi consulté l'*Avenir colonial belge* et le *Courrier d'Afrique* du côté congolais, la *Libre Belgique*, la *Dernière Heure*, le *Drapeau Rouge*, le *Peuple*, et le *Soir* du côté belge, en y ajoutant le *Pourquoi Pas?* sur le plan des hebdomadiers; j'y ai joint l'*Echo de la Bourse*.

(8) Dépêche Belga *Nouv. d'Afrique* 80 du 9 juillet 1960.

(9) *Idem* 150 du 12 juillet 1960, pour ne citer qu'un exemple et *Pourquoi Pas?*, n° 2177 du 19 août 1960, p. 17.

2. CADRE GENERAL

Bien qu'il ne soit pas question d'écrire ici l'histoire du Chantier naval et industriel du Congo (CHANIC), quelques précisions sur la place de cette société dans l'économie congolaise, son implantation et ses activités au Congo ainsi que son personnel tant africain qu'european sont utiles pour permettre une meilleure appréciation de l'impact de la crise congolaise sur la société. Il existe d'ailleurs sur l'histoire générale de celle-ci et sur certaines de ses activités des éléments d'information publiés (10); c'est sur eux que je baserai ma présentation, m'efforçant surtout de les compléter afin d'avoir une vue aussi précise que possible de l'état de l'entreprise au 30 juin 1960.

A. PLACE DANS LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES CONGOLAISES

La société CHANIC fut constituée par un acte du 5 septembre 1928; comme il s'agissait d'une société congolaise à responsabilité limitée, cette constitution était soumise à une approbation par décret (article 6 du décret du 27 février 1887) qui intervint un mois plus tard, le 6 octobre 1928 (*Bulletin officiel du Congo belge*, 1928, 2^e partie, p. 4 951 et annexes, p. 1 667). La société avait pour parrains diverses sociétés belges et coloniales, en l'occurrence l'Union nationale des Transports fluviaux (UNATRA), la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (C.C.C.I.), le Crédit général du Congo, la Société générale de Belgique et la Société John COCKERILL; les deux premières nommées étaient les principales intervenantes, la nouvelle société s'inscrivant ainsi dans le cadre de l'activité, à la fois de l'Etat (à travers l'UNATRA) et du secteur privé (à travers la Société Géné-

(10) Voir notamment *Chanic*, et R. VANDERLINDEN, *Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953)*. Voir aussi les *Rapports annuels* présentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

rale, la C.C.C.I. et la Société John COCKERILL d'une part et le Crédit général du Congo, de l'autre) (11). Cette situation s'était quelque peu modifiée trente-deux ans plus tard à la veille de l'indépendance congolaise. En effet, si en 1945 la Compagnie financière africaine (ou plutôt le CREGECO) et John COCKERILL détenaient encore un peu plus de 15 % du capital à eux deux, en 1955 John COCKERILL avait disparu comme actionnaire de la société et la part du CREGECO s'établissait à 5,20 % du capital social, 34,10 % étant l'apanage de l'UNATRA et 20,80 % celui de la C.C.C.I. La part des actionnaires divers avait crû quant à elle de 5 % environ à 31,15 %. Ceci explique les nombreux contacts de la CHANIC pendant la crise et surtout ceux avec la Société générale à travers la C.C.C.I. Le capital social s'était également modifié; fixé à 60 000 000 F à l'origine, il fut ramené à 30 000 000 F en 1936 et progressivement augmenté depuis 1948 jusqu'à 150 000 000 F en 1952 (12).

B. ACTIVITÉS ET IMPLANTATION

Des activités prévues dans l'objet social de la CHANIC par l'article 3 des statuts (13), seules les assurances semblent avoir été exclues dans la période 1928-1960. En effet, si l'activité est concentrée jusqu'en 1940 sur le chantier naval, les entreprises générales de construction et l'usine à oxygène et acétylène, la seconde guerre mondiale est l'occasion d'une diversification des fabrications industrielles et surtout du développement de la branche des représentations industrielles, tandis que les entreprises générales de construction tendent à disparaître. Il en résulte que les activités de la CHANIC sont centrées de 1946 à 1960 autour de trois pôles d'activité: le chantier naval, le département

(11) Voir *Chanic*, pp. 15-16. La société est citée dans *Morphologie des groupements financiers*, comme étant rattachée à la fois à la C.C.C.I., donc au groupe de la société générale (p. 159) et à la Compagnie financière africaine (ancien Crédit général du Congo), donc au groupe de Launoit (p. 203). Sur la formation de l'Unatra au départ de la Marine du Haut Congo, puis de la SONATRA et de la CITAS, voir R. VANDERLINDEN, *Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953)*, pp. 19-20.

(12) Voir *Chanic*, tableau n° 10 B, p. 24 et p. 84.

(13) *Bulletin officiel du Congo belge 1928, Annexes*, p. 1667 et *Chanic*, pp. 16-17.

des entreprises industrielles et celui des représentations industrielles (14).

Avant d'examiner les principaux éléments chiffrés de cette activité, il convient de dire un mot du cadre économique général dans lequel elle s'est déroulée et ceci plus particulièrement depuis 1955 (15). Les rapports annuels de la CHANIC trahissent à partir de l'année 1957 une évolution défavorable de la conjoncture économique générale sur laquelle certains auteurs ont d'ailleurs mis l'accent dans le cadre d'une étude globale de l'évolution politique du pays (16). Ainsi, le rapport de 1957 parle-t-il de la réduction généralisée des programmes d'investissements et des efforts parallèles de la société pour améliorer sa gestion et la formation du personnel ainsi que pour diversifier sa production (17). Cette tendance est confirmée en 1958, la situation économique mondiale étant toujours mise en cause (18). Enfin, en 1959, l'amélioration de cette situation est contrebalancée par l'inquiétude née de la situation politique, puisque les émeutes de janvier avaient ouvert cette année et que le processus de l'indépendance était en marche (19). Les mêmes rapports établissent les bénéfices pour 1957, 1958 et 1959 à 28 373 290 F, 20 849 891 F et 16 313 120 F, alors que ceux de l'exercice 1956 s'élevaient à 44 477 107 F (20). En ce qui concerne les divers secteurs d'activités, j'ai relevé quelques chiffres qui illustrent cette évolution; ils complètent les données déjà publiées au sujet de la société dans les secteurs de:

(14) Voir *Chanic*, pp. 31-67.

(15) La période antérieure est suffisamment traitée dans *Chanic*.

(16) Voir YOUNG C., *Introduction à la politique congolaise*, pp. 91-92 et A. HUYBRECHTS, *Transport et structures de développement au Congo*, p. 44.

(17) Voir *Rapports* pour 1957, p. 3.

(18) Voir *Rapports* pour 1958, p. 7.

(19) Voir *Rapports* pour 1959, p. 8.

(20) Voir respectivement pp. 21, 27, 29 et 21.

— la construction navale (21);

Années	Poids de chaudronnerie	Nombre de bateaux livrés	Capacité des barges livrées	Puissance automoteurs livrés: CV
1955	7 193	44	18 440	3 190
1956	7 074	34	9 950	7 352
1957	4 762	33	13 480	2 071
1958	4 002	22	15 780	1 420
1959	373 *	5 *	333 *	980

* Cette diminution considérable est due à l'achèvement d'un programme d'équipement de l'OTRACO.

— l'usine d'oxygène et acétylène (22);

Produits	1955	1956	1957	1958	1959
Oxygène (m ³)	331 636	373 731	369 493	355 445	349 524
Acétylène (kg)	70 242	100 738	104 764	101 477	85 358

(21) Voir *Chanic*, Tableau n° 9 et *Rapports* de 1956 à 1959, respectivement, pp. 3, 4, 8 et 9.

(22) Voir *Rapports* de 1956 à 1959, respectivement pp. 5, 5, 9 et 10.

— *la fonderie* (23)

Année	Fonte	Aacier	Bronze	Divers	Total
1955	494	58	135	4	691
1956	420	44	73	4	541
1957	608	44	59	11	722
1958	561	71	78	7	717
1959	409	71	41	—	521

— *les représentations industrielles* (24).

Année	1955	1956	1957	1958	1959
Chiffre d'Affaires	243 629 *	—	352 907	324 675	311 688

* En milliers de francs

Ces diverses activités étaient centrées pour le chantier naval, et les entreprises industrielles autour de la direction générale de Léopoldville, tandis que les représentations industrielles étaient confiées à des directions régionales (Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville) et à des agences (Boma, Bukavu, Gemena, Luluabourg, Matadi et Paulis). Toutes les provinces du Congo étaient ainsi couvertes par ce département. Une partie de cette extension s'était produite au cours des années séparant 1955 de 1960; jusqu'à la première date, les succursales de Gemena, Luluabourg et Paulis n'existaient pas (25).

(23) *Idem*, pp. 4, 4, 9 et 9.

(24) Renseignements obtenus directement de la société, seul le chiffre pour 1955 figurant dans *Chanic*, p. 67.

(25) Renseignements obtenus directement de la société à comparer avec *Chanic*, pp. 57-58.

C. MAIN-D'ŒUVRE (26)

Année	Personnel européen	Personnel africain
1953	223	2 901
1954	212	2 705
1955	212	2 590
1956	218	2 479
1957	182	1 847
1958	122	1 309
1959	119	1 556

L'évolution du personnel, tant européen qu'africain (mais surtout celle du personnel européen), reflète également l'évolution de la situation économique; en effet, dès 1957, le nombre des expatriés va décroissant pour atteindre en 1959 presque la moitié du chiffre de 1955. Malgré une légère augmentation de deux cents unités environ en 1959, le chiffre du personnel africain (1 556 travailleurs) est, lui aussi, en nette régression par rapport à 1955 (2 590 travailleurs). Cette diminution quantitative s'accompagne, comme le soulignent les rapports annuels (27) et en témoignent diverses publications (28), d'un effort parallèle de formation professionnelle à laquelle la société attachait une grande importance. Enfin, il est peut-être intéressant de signaler le nombre de femmes et d'enfants du personnel, étant donné les problèmes que posera leur présence lors des événements. Au 30 juin, les données de la société font état de

(26) Voir *Chanic*, Tableaux 7 et 8, et *Rapports* 1957 à 1959, respectivement pp. 6, 10 et 11.

(27) Voir *Rapports* pour 1955, p. 3 et pour 1957, p. 3.

(28) Voir notamment R. BECH & R. VANDERLINDEN, *La formation professionnelle des travailleurs dans les entreprises congolaises*.

69 femmes et de 103 enfants présents au Congo (29); ces chiffres qui peuvent être comparés avec ceux du personnel européen cités ci-dessus, ne tiennent compte que des personnes présentes lors des événements et non des familles en congé en Europe au moment où ceux-ci se sont produits.

(29) Voir dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers ». Deux documents non datés.

3. CADRES CHRONOLOGIQUES ET GEOGRAPHIQUES

L'impact de la crise congolaise sur les activités de la CHANIC se situe dans un contexte chronologique et géographique relativement bien défini, encore qu'il le soit de manière différente dans l'un et l'autre cas. En effet, le contexte chronologique est déterminé par les documents que j'ai utilisés et, sauf de très rares exceptions, ne sortira pas de ce cadre, savoir la période allant du jeudi 7 juillet au mercredi 10 août 1960. Cet espace de cinq semaines sépare la première mention des événements dans les carnets de mon père de son départ de Léopoldville pour rentrer à Bruxelles; celui-ci est mentionné dans les derniers feuillets des carnets. Le cadre géographique, par contre, est indépendant des carnets en ce qu'il reflète l'implantation de la société dans le pays et l'impact différencié des événements selon les endroits où ils se sont produits ou ont été seulement connus.

A. CADRE CHRONOLOGIQUE (30)

Bien que la première date mentionnée dans les carnets soit celle du 7 juillet 1960, il convient de préciser que mon père se trouvait à Léopoldville depuis quelques jours déjà ayant quitté Bruxelles le 24 juin 1960 par le vol Sabena 501, en compagnie du Président du Conseil d'Administration de la Société, Monsieur R. WOLTER (31). A cette époque, mon père se rendait régulièrement en Afrique, deux fois par an au moins en sa qualité d'Administrateur-délégué de la Société, l'un de ses voyages se situant le plus souvent pendant la saison sèche, correspondant, à Léopoldville du moins, à notre été belge. Dans les circonstan-

(30) Les données chronologiques générales ont été empruntées à A. STENMANS, *Les premiers mois de la République du Congo* et à *Congo 1960*.

(31) De nombreuses précisions de cette nature ont été obtenues à la CHANIC, le plus souvent grâce à l'obligeance et aux recherches de Madame J. DE CAUWER.

ces de 1960, ce voyage se doublait d'un intérêt extra-professionnel, lequel justifiait d'ailleurs la présence du Président du Conseil, en l'occurrence l'indépendance du Congo fixée au 30 juin 1960.

De la quinzaine de jours séparant le 24 juin du 7 juillet, nous ne savons rien de particulier sur le plan de la société. Les activités habituelles semblent s'être poursuivies sans que la préparation des festivités de l'indépendance y portât préjudice; de même, le lendemain de ces festivités ne semble avoir été marqué par aucun événement particulier. Il est en tout cas impossible de dire si la société et son personnel étaient frappés du phénomène d'inquiétude que souligne notamment W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH sur base des statistiques de transport (32). Tous les échos que j'ai pu recueillir insistent sur le caractère inattendu de la crise telle qu'elle s'est manifestée. On en arrive ainsi aux premières manifestations d'indiscipline au sein de la Force publique, lesquelles se produisent les lundi 4 et mardi 5 juillet au Camp Léopold II à Léopoldville et le mardi 5 au Camp Hardy à Thysville. Les incidents se poursuivent dans la journée du 6 et s'étendent à la région du Bas-Congo séparant ces deux villes. Enfin, le 7 juillet, le rythme des événements s'accélère. L'arrivée par train d'abord, par voitures ensuite, des Européens fuyant le Bas-Congo et y ayant subi des sévices déclenche dans la population de Léopoldville une panique qui est le point de départ des carnets. En effet, ceux-ci débutent en date du jeudi 7 (il est vraisemblable que les premières notes, très brèves, datent en fait du lendemain et ont pour seul objet de rappeler brièvement le contexte des événements) par ces quelques mots: « Jeudi 7 / dîner Devinière / Soulevt F.P. / Panique » (33). En fait, la panique se déclenche tard dans la soirée du 7, les événements tels qu'ils étaient connus avant ce moment, ne justifiant pas l'annulation du dîner de la Devinière qui réunissait outre mon père, le Mwami du Burundi et des anciens de l'U.L.B., dont MM. BECH, BOTTEMANNE, PELS et WATRIN (témoignage de Monsieur D. PELS); c'est pendant ce dîner que les événements prendront tournure. Le vendredi 8 juillet, le travail est arrêté au chantier

(32) W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Congo Mai-Juin 1960*, pp. 24-25.

(33) *Carnet I*, p. 1.

naval à 8 heures, selon les carnets, à 7 heures selon l'agenda de Monsieur F. BOTTEMANNE tel qu'il est cité dans les carnets (34). Il faut remarquer à cet égard, que mon père avait d'abord écrit le chiffre 8 (en accord donc avec sa mention dans les carnets), mais que celui-ci a été surchargé d'un 7. Monsieur F. BOTTEMANNE interrogé, à bien voulu me préciser que, selon lui, c'est bien la mention de 7 heures qui était correcte; normalement, le travail commençait au chantier à 6 heures 30. A 9 heures 30, le s.s. « Van Goethem », bateau d'inspection de l'OTRACO, quittait le chantier pour Brazzaville; il revenait dans l'heure de midi. L'équipage et le directeur du chantier étaient arrêtés mais remis en liberté vers 14 heures (35).

Le samedi 9 juillet, l'activité reprend au chantier naval à l'heure normale d'ouverture avec un effectif réduit, des efforts étant faits le même jour pour rallier les agents de la société se trouvant encore à Brazzaville. La date de reprise normale des activités est fixée au lundi 11 juillet. Le samedi cependant, mon père décide d'annuler son retour en Belgique prévu pour ce jour; le Président du Conseil d'Administration prend seul l'avion dans l'après-midi pour la Belgique (36).

Le lundi 11 juillet marque le début d'une courte période de transition qui dure une semaine exactement. Les points essentiels de la journée sont la réunion du Conseil d'entreprise et l'établissement des relations par télex avec Bruxelles. La journée du 12 est marquée par une grève et les premiers contacts de Bruxelles avec le Katanga, lequel s'était proclamé indépendant le 11 juillet dans la soirée. Enfin, le 13 juillet voit la réunion des délégués du personnel européen devant lesquels mon père définit les principes d'action de la société face aux événements (37). Aucune note ne figure dans les carnets entre le 13 et le 18 juillet. Ceci peut être mis en rapport avec l'intervention militaire belge à Léopoldville le 13 juillet; simultanément, la crise s'internationalisait. Il ne semble pas cependant que l'intervention belge ait eu

(34) *Idem*, pp. 1 et 16.

(35) *Idem*, p. 1. L'évacuation du personnel s'est donc bien effectuée le vendredi matin et non dans la nuit comme le laisse croire J.P. dans son article de la *Dernière Heure* du 12 juillet 1960.

(36) *Idem*, p. 2.

(37) *Idem*, pp. 3-7.

des conséquences sérieuses sur l'activité du secteur privé à l'exception de quelques grèves; seules ces dernières transparaissent dans la presse et dans les dépêches de Belga.

Le 18 juillet marque le début du régime ordinaire qui va être celui des jours suivants et pendant lesquels les responsables de la société vont avoir à faire face à toute la diversité des problèmes résultant de l'impact de la crise congolaise sur leur entreprise. Dès lors, les facteurs chronologiques s'estompent. Je voudrais seulement signaler:

— un télex du 18 juillet (celui qui clôture les notes de ce jour), parce qu'il est le premier et le dernier document dans lequel il sera question de la famille de mon père. Laconique, il demande à la CHANIC à Bruxelles: « Avisez Madame Vanderlinden mari bonne santé — écrit lettre » (38). Cette lettre est malheureusement perdue;

— un télex du 4 août, informant le Directeur régional à Elisabethville, Monsieur J. MORTHIER, de l'arrivée de mon père dans cette ville le dimanche 7 août pour une dizaine d'heures puisque son retour à Léopoldville est prévu par le même avion dans la soirée (39);

— un télex expédié de Bruxelles le 5 août et signé par Monsieur R. WOLTER, dans lequel celui-ci s'enquiert de la date du retour de mon père, ainsi que la réponse du lendemain prévoyant le retour par le vol SN 528 « quittant Léo mercredi 21 heures 10 août » (40).

B. CADRE GÉOGRAPHIQUE

L'essentiel de l'activité de la CHANIC pendant la crise congolaise se concentre à Léopoldville et, plus particulièrement, dans la partie ouest de la ville connue sous le nom de Léo II. C'est là, en effet, que se trouvait le chantier naval, au pied du Mont Stanley dans la baie de Ngaliema, tandis que le siège de la direction générale était situé à l'entrée de Léo II en venant du

(38) *Idem*, p. 15.

(39) *Carnet II*, p. 43.

(40) Dossier Chanic « 1960 — Événements — Divers », télex du 5 août et *Carnet II*, p. 44.

centre de la ville, immédiatement après avoir franchi la Basoko, un kilomètre à peine avant son confluent avec le Congo dans la baie de Ngaliema (41).

Indépendamment du chantier naval (dont une extension existait au pied des bâtiments de la direction générale), peu de lieux sont cités dans les documents utilisés. Le seul endroit dont il soit question très brièvement au début des carnets est le restaurant de la Devinière, bien connu des habitants de Léopoldville et situé à Binza sur la route de Matadi (42). Mon père y dînait le soir du 7 juillet et c'est ainsi qu'il aurait pu être un des premiers témoins de l'arrivée de la colonne automobile des réfugiés en provenance du Bas-Congo. Celle-ci est passée devant la Devinière avant de descendre vers la ville en passant devant le Camp Reisdorff où il semble que son passage ait pu contribuer à entretenir l'agitation des militaires de la Force publique qui y étaient cantonnés (43). Monsieur D. PELS a bien voulu me dire qu'il avait vu passer dans un quartier voisin des petits groupes de voitures venant de Thysville, mais pas de caravane.

Si l'on quitte Léopoldville, Brazzaville, sise sur la rive opposée du Stanley-Pool, est le premier élément de localisation qui se retrouve dans le cours des événements. Devant accéder à l'indépendance quelques semaines plus tard dans le calme, la future République du Congo-Brazzaville constituait un refuge tout désigné pour les Européens frappés de panique dans la nuit du 7 juillet. Dès 3 heures du matin, cette nuit-là, un service de bateaux fonctionnera jusqu'au lendemain matin 9 heures lorsqu'il sera interrompu par une intervention de l'armée congolaise. Les agents de la CHANIC devaient suivre la même direction le vendredi 8 juillet mais non au départ du « Beach » situé en plein centre de la ville. Ils s'embarqueront au chantier naval de Léo II pour remonter le fleuve sur quelques kilomètres avant d'accoster à Brazzaville où l'essentiel du personnel européen se trouvera réuni pour quelques jours (44).

(41) Sur l'histoire de ces localisations, voir R. VANDERLINDEN, *Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953)*.

(42) *Carnet I*, p. 1.

(43) *Congo 1960*, p. 393.

(44) *Carnet I*, p. 1.

Cependant, très rapidement, l'ensemble du territoire congolais et quelques pays limitrophes entreront en scène. Il est d'abord question de Bruxelles, point le plus éloigné dans l'espace, mais le plus proche sur le plan des intérêts (45); ainsi que je l'ai dit, le contact est renoué avec la Belgique dès le retour de Monsieur R. WOLTER, rentré dans la soirée du samedi 9 juillet et rétablissant les communications par télex dès le lundi 11. Elisabethville suit Bruxelles le mardi 12, lorsqu'un télex de Bruxelles y est envoyé en réponse à une communication (non retrouvée) informant le siège de la société en Belgique de l'évacuation du personnel local vers la Rhodésie (46). En effet, les événements du Katanga offraient à cet égard une certaine ressemblance avec ceux de Léopoldville. C'est, en effet, l'annonce des troubles de Kabalo et Kongolo le samedi 9 juillet qui avait déclenché la panique à Elisabethville, précipitant les étrangers sur la route de la Rhodésie, à l'époque encore territoire britannique. A Elisabethville même, les troubles n'avaient éclaté que dans la nuit du samedi au dimanche.

Un intervalle d'une semaine s'écoule ensuite pendant que les nouvelles parviennent à Léopoldville des quatre coins du pays (47). Ainsi est-il question du repli des techniciens européens en poste à Matadi sur Boma, Kitona et Cabinda. Ce sont là, d'ailleurs, des réactions tardives à des événements vieux d'une semaine, puisque les troubles avaient éclaté à Matadi dès le 9 juillet. Le bilan du 18 juillet comprend également la mention de l'évacuation du personnel (ou du moins de leur famille) de l'agence de Gemena dans la Province de l'Equateur vers Bangui en République centrafricaine; de même, l'incertitude règne au sujet du personnel en poste à Paulis dans la Province orientale. La réponse au sujet de ce dernier arrivera de Bruxelles le même jour: il était réfugié à Juba au Soudan. Le même télex mentionnait l'évacuation directe sur Bruxelles du personnel de Lulubourg, lequel s'était trouvé pris dans les troubles graves du 9 au 14 juillet; à cette dernière date, l'évacuation de la ville était quasi complète. Mais il me paraît intéressant de revenir sur les

(45) *Idem*, p. 2.

(46) Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers », télex du 12 juillet.

(47) *Carnet I*, pp. 8-15.

deux cas de Gemena et Paulis. Il s'agit, en effet, de panique à distance, aucun trouble sérieux n'ayant éclaté à moins de plusieurs centaines de kilomètres de chacune de ces localités (les seuls incidents sont ceux de Boende et Djolu dans la Province de l'Equateur, la Province orientale étant restée calme, si on excepte les débuts de panique qui se manifestèrent, le plus souvent sans raisons graves, à Coquilhatville le 10 juillet et à Stanleyville les 10 et 11 juillet; la tension subsista dans ces deux villes pendant quelques jours). Sans doute, faut-il imputer les réactions à Gemena et Paulis à un certain isolement et à la dramatisation des événements que suscitent inévitablement les distances. Le calme revenu à Stanleyville est confirmé dans le carnet à la date du 18 juillet, tandis qu'il est fait mention du départ d'un agent en poste dans cette même ville vers l'Uganda (on le retrouvera à Johannesburg en Afrique du Sud quelques jours plus tard). A ce moment, l'essentiel du cadre géographique est en place. On trouve notamment encore dans les carnets d'occasionnelles mentions du Ruanda-Urundi (où tout est calme), du Kasai (sans que les notes présentent un grand intérêt pour la société puisqu'il y est question des luttes opposant Lulua, Luba et Tshokwe), et de quelques villes du Katanga où des travaux étaient en cours (Kamina et Kolwezi notamment) (48). L'essentiel des contacts et de l'activité se déroule entre et à Bruxelles, Elisabethville et, bien entendu, Léopoldville.

(48) *Idem*, p. 43 et *Notes Elisabethville*.

4. L'IMPACT DE LA CRISE CONGOLAISE

L'impact de la crise congolaise sur la CHANIC se fait sentir sur de nombreux plans parmi lesquels j'en distingue personnellement cinq. Les deux premiers sont relatifs au personnel expatrié d'une part et africain de l'autre. Les trois derniers aux activités de la société, qu'il s'agisse de sa politique générale face aux événements ou des problèmes de fonctionnement et financiers qu'elle a rencontrés.

A. SUR LE PERSONNEL EXPATRIÉ

Si je mentionne cet aspect en premier lieu, c'est qu'il est celui qui a le plus frappé l'attention lors des événements et que, non seulement le maintien au travail du personnel africain, mais encore toutes les activités de la société dépendaient en grande partie de l'attitude que prendrait ce personnel. A cet égard, il occupait une position-clé sur laquelle il est inutile d'insister. Certaines entreprises privées ou publiques ont mis très longtemps à se relever de la disparition soudaine en juillet 1960 de la quasi-totalité de leur personnel de cadre (49). En ce qui concerne la CHANIC, qui se trouvait dans une situation privilégiée en raison, d'une part, de la concentration de la plus grande partie des habitations de son personnel à Léo II, quartier relativement peu touché par l'excitation des militaires, et d'autre part, de la présence au chantier naval du s/s Van Goethem (50), les décisions furent prises très rapidement dans la nuit du 7 au 8 juillet. Dès le début de

(49) L'exemple classique est celui de l'OTRACO. Le départ généralisé de ses cadres expatriés a causé les plus grandes difficultés dès l'indépendance du Congo non seulement à l'entreprise elle-même, mais aussi au pays tout entier d'une part par la disparition d'un service public essentiel, de l'autre par l'exemple ainsi offert à d'autres entreprises.

(50) Le s/s Ingénieur Van Goethem qui navigue encore à l'heure actuelle, est le *sister-ship* du s/s Ingénieur Nèves; il est actuellement rebaptisé Sakaroni. Il s'agit d'un bateau d'inspection de l'OTRACO, baptisé du nom d'un ingénieur du

la soirée du 7, de nombreux agents et leurs familles s'étaient réunis au chantier, comme s'en souvient Monsieur F. BOTTEMANNE, campant sur place à proximité du s/s Van Goethem lequel était mis en état de marche. Ce ne sera qu'au petit matin que les agents accepteront de rentrer chez eux avant de se regrouper au chantier vers 7 heures. Le 8 juillet à 7 heures, le chantier était fermé, les familles y étaient rassemblées et les « agents autorisés » (je crois que ce seul mot que je souligne suffit à marquer la différence avec le climat qui régnait en de nombreux autres endroits de la ville) « à accompagner à condition [de] se remettre en rapport avec [la direction] pour instructions » (51). Le s/s Van Goethem allait effectuer ainsi quelques voyages évacuant de 200 à 300 personnes (témoignage de Monsieur G. CORILLON). A son retour vers 12 heures, la police occupait le chantier, en expulsait les candidats au départ encore présents (puisque tous les agents et leurs familles n'avaient pu prendre place à bord du s/s. Van Goethem) qui n'avaient pu bénéficier d'un voyage antérieur, et arrêtait Monsieur G. CORILLON, directeur du chantier et l'équipage de fortune qui avait conduit le bateau sur l'autre rive. Il s'agissait de MM. DONS (à la barre) et SCHUMACHER (aux machines). Il faut souligner qu'aucun d'entre eux n'avait jamais accompli les tâches qu'ils remplirent ce matin-là. Tout au plus avaient-ils eu l'occasion d'assister à des essais de bateaux après leur entretien ou réparation au chantier. Les traversées, comme les accostages, se passèrent sans encombre (témoignage de Monsieur J. KOOPMANS). Indépendamment de ce départ collectif, quelques agents avaient traversé le fleuve individuellement, certains d'entre eux assurant sur leur bateau personnel le transport de leur famille, d'amis ou de visiteurs venus participer à la célébration de l'indépendance. C'est ainsi que Monsieur F. BOTTEMANNE eut l'occasion d'évacuer vers Brazzaville notre confrère, Monsieur E. VAN DER STRAETEN et

Chemin de fer tué accidentellement quelques années avant l'indépendance. Le bateau se trouvait vraisemblablement à la CHANIC pour entretien. Rien ne permet de confirmer définitivement l'hypothèse émise par de nombreuses personnes selon laquelle le bateau aurait été conservé anormalement longtemps au chantier en prévision de troubles éventuels. Le bateau mesure hors tout 31,50 mètres de longueur et hors membrures 6,50 mètres de largeur.

(51) *Carnet I*, p. 1.

(52) *Ibidem* et renseignements fourni par Monsieur KOOPMANS.

quelques autres personnes se trouvant encore à Léopoldville (53). De Brazzaville, les familles devaient être évacuées vers Bruxelles dans les jours qui suivirent. On possède peu d'indications sur les modalités ou circonstances de ces retours. Une dépêche Belga du 10 juillet cite les familles de six agents CHANIC parmi les passagers d'un DC 4 d'Air France arrivé à Bruxelles le dimanche 10 juillet (54). De même un telex de la CEGEAC, expédié de Bruxelles le 11 juillet, fait état du retour de nombreuses familles (les noms en avaient été télégraphiés séparément et je n'ai pu retrouver ce télégramme) et du fait qu'elles avaient été reconduites chez elles (55). Enfin il semble, mais je n'ai pu recueillir de données précises à ce sujet, que l'évacuation des familles n'ait pas été totale, quelques femmes décidant de rester à Léopoldville, certaines même avec leurs enfants (56). Dans l'écrasante majorité des cas, les hommes étaient cependant seuls désormais et s'intégraient à cette « ville de célibataires » que décrivent ou décriront les correspondants de journaux ou périodiques belges (57).

Quant aux agents se trouvant hors de la capitale, ils allaient chacun suivre au gré des événements les voies d'évacuation qui furent celles de nombreux expatriés à cette époque. C'est ainsi que l'agent ou les agents de:

— Matadi se replie sur Boma, vraisemblablement au moment où est évacuée la grande majorité des habitants de la ville, le 9 juillet; le même agent se retrouvera quelques jours plus tard à bord du m/v. Kamina (58);

— Boma a quitté cette ville sans que des troubles y aient éclaté pour être évacué sur la base militaire belge de Kitona, puis sur Cabinda dans l'enclave portugaise du même nom (59);

— Paulis a quitté cette ville dans les mêmes circonstances vers la frontière du Soudan, les premières nouvelles reçues à son

(53) L'épisode m'a été cité par de nombreuses personnes et confirmé par Monsieur F. BOTTEMANNE.

(54) Dépêche Belga nouv. Afr. int. 48 du 10 juillet 1960.

(55) Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers », télex du 11 juillet 1960.

(56) Témoignage de Monsieur et Madame G. DE HEUG.

(57) Voir par exemple, *Libre Belgique* du 25 juillet 1960.

(58) Carnet I, p. 8 et télex du 20 juillet dans le dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers ».

(59) Carnet I, p. 8.

égard provenant de Bruxelles qui informe Léopoldville de sa présence à l'Hôtel Juba à Juba (60);

— Luluabourg a été évacué directement sur Bruxelles entre le 12 et le 15 juillet à la suite de l'intervention militaire belge dans cette ville (61);

— Gemena s'est réfugié à Bangui, le temps d'y mettre sa femme et ses deux enfants à l'abri avant de regagner son poste (62);

— Stanleyville (il ne s'agit dans ce cas que d'un seul agent) est parti pour l'Uganda; on le retrouvera quelques jours plus tard en Afrique du Sud à Johannesburg (63);

— Bukavu restait sur place, la ville étant calme (64);

— Elisabethville étaient évacués vers la Rhodésie. Les premiers enfants et femmes de la société quittent la capitale du Katanga le samedi 9 juillet, les autres le lendemain et le lundi 11. Ils sont accompagnés des agents; seules, quelques personnes restent à Elisabethville; parmi elles figure le directeur régional (65).

Au bilan final, on peut donc voir que trois agences (Luluabourg, Matadi et Paulis) ont été abandonnées par le personnel expatrié responsable. Deux d'entre elles (Boma et Gemena) sont encore occupées et il en va de même pour les directions régionales et la direction générale à Léopoldville. Le problème qui se pose dès lors est celui de rameuter les agents ayant fui ou simplement accompagné leur famille et, en tout cas, de connaître leurs intentions à l'égard de la société.

A Léopoldville, le chantier avait repris le travail dès le samedi matin à l'heure habituelle soit 6 heures 30, mais trois Européens seulement sur une trentaine étaient à leur poste. Le directeur général se rend alors à Brazzaville pour encourager le personnel à rentrer le dimanche « afin que le travail reprenne normalement ».

(60) Dossier Chanic « 1960 — *Événements — Divers* », télex du 18 juillet.
 (61) *Ibidem*.

(62) *Carnet I*, p. 10. Les nouvelles parvenues à Léopoldville émanaient directement de Bangui dans un télégramme adressé à la firme TRACTAFRIC.

(63) *Ibidem*. Aussi Dossier Chanic « 1960 — *Événements — Divers* », télégramme reçu et expédié le 1^{er} août.

(64) En fait, il n'est jamais question d'eux dans aucun document.

(65) Voir Dossier Chanic « 1960 — *Événements — Divers* », lettre du directeur régional, J. MORTHIER, à l'administrateur-délégué.

lundi » (66). Ce passage est l'un des rares, sinon le seul, qui ait eu lieu ce jour-là s'il faut en croire l'Agence Belga (67). Cependant il faut préciser que le voyage de Monsieur G. CORILLON avait été préparé sur place par Monsieur F. BOTTEMANNE. Celui-ci revenant de sa traversée dans son bateau personnel le vendredi 8 juillet avait remarqué l'occupation du chantier naval par la troupe et avait rebroussé chemin. Le soir, il avait téléphoné à mon père lui décrivant l'état déprimé des agents et leur désir de prendre le premier moyen de transport disponible en direction de l'Europe. Ses tentatives pour les encourager à rester avaient été très mal accueillies (son souvenir le plus clair est l'apostrophe d'une femme d'agent à son mari qui semblait se laisser convaincre: « Hoor die smeeralap niet »). C'est à ce moment que la décision de la direction fut pour la première fois exprimée (ayant sans doute été mise au point dans la journée): ceux qui rentreraient en Europe seraient révoqués. Le soir-même, Monsieur F. BOTTEMANNE en fit part aux quelques agents encore éveillés malgré l'heure tardive et il put constater dès le lendemain l'effet de cette prise de position ferme (68).

Le lundi, des nouvelles arrivent de Bruxelles rassurant le personnel resté en place sur la situation de leurs familles arrivées en Belgique et le mardi permet à la direction de la société de préciser aux délégués du personnel européen sa position en ce qui concerne à la fois les problèmes immédiats et l'avenir (69).

Dans l'immédiat, la préoccupation majeure de la direction semble être la reprise du travail. Il en résulte une prise de position nette en ce qui concerne les agents qui décideraient de rentrer en Europe; celle-ci tient en trois points qui laissent peu de place aux discussions:

— ceux qui quittent parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité seront considérés comme ayant mis fin à leur contrat;

— nous ne leur réclamerons pas d'indemnité tenant lieu de préavis mais nos obligations à leur égard cesseront le jour où ils abandonneront le travail;

(66) *Carnet I*, p. 2.

(67) Dépêche *Belga nouv. d'Afrique* 80 du 9 juillet 1960.

(68) Ces renseignements m'ont été communiqués par Monsieur F. BOTTEMANNE.

(69) *Carnet I*, pp. 4-6 et télex du 18 juillet dans le dossier Chanic « 1960 — Événements — Divers ».

— s'ils se font rapatrier comme réfugiés et qu'ultérieurement, le prix du voyage leur est réclamé, nous le leur rembourserons (70).

Ainsi, la société n'entendait pas pénaliser les agents démissionnaires en leur imposant le préavis contractuel, de même qu'elle s'engageait en tout cas à payer leurs frais de rapatriement. Normalement, ceux-ci n'étaient dus qu'à l'expiration du contrat, lors des congés normaux ou en cas de rapatriement pour motif grave (le plus souvent pour raisons de santé). Par contre, elle s'estimait libérée de toute autre obligation dès que l'agent abandonnerait le travail, considérant que la responsabilité de la rupture du contrat de travail lui était imputable. Il est sans doute intéressant de comparer cette attitude avec celle d'autres sociétés congolaises, ou, du moins, avec ce qui apparaît de cette attitude dans la presse belge. C'est ainsi que le *Soir* du 4 août 1960 fait état de plaintes d'agents du secteur privé. Ceux-ci mettent en cause des sociétés qui soit adoptent vis-à-vis de leur personnel la politique du silence, se refusant délibérément à se prononcer sur le statut de leurs agents, mais refusant en même temps de les payer, soit posent à ceux-ci un dilemme: la rupture de leur contrat sans obligations de part et d'autre ou le maintien en attente en Belgique sans paiement. Dans les deux cas, la société part gagnante et on comprend l'indignation des personnes que pareille attitude met en cause. Il semble cependant que ce soit là des cas exceptionnels, la grande majorité des entreprises ayant poursuivi leurs activités (71). Enfin, en ce qui concerne la CHANIC, l'attitude adoptée peut être comparée aux clauses des contrats d'emplois régulièrement utilisés par la société à l'époque.

Ceux-ci ne prévoyaient évidemment pas les circonstances particulières d'émeutes ou de troubles graves. Ils se bornaient à prévoir la résiliation par l'une des parties pour manquement grave (ceci supposait d'ailleurs une notification écrite des motifs de la rupture dans un certain délai ainsi que l'existence d'indemnités au bénéfice de la partie lésée) ou la rupture du contrat avec préavis (les préavis étant différents dans ces cas en fonction de

(70) *Carnet I*, p. 6.

(71) Voir plus bas l'interview de M. F. GILLIEAUX, Président de la Fédération des Entreprises congolaises.

la partie rompant le contrat) (72). La solution adoptée s'écarte donc de ces solutions prévues pour des circonstances normales et, devant le cas de force majeure, renvoie les parties dos à dos. Bien entendu, pareille décision ne pouvait avoir d'efficacité que si la direction précisait simultanément sa politique d'avenir. A la date du 13 juillet, cet avenir était encore très hypothétique; il n'empêche que les éléments suivants avaient pu être fournis le même jour aux délégués du personnel. Ils tenaient en cinq points:

- la garantie d'une assistance aux familles rentrées en Europe, en ce compris l'assistance médicale;
- la tenue en suspens du retour des familles aussi longtemps que la sécurité ne serait pas entièrement rétablie (à cet égard, la direction envisage le renvoi des hommes restés au poste en congé anticipé);
- le paiement d'une indemnité de séparation au cas où celle-ci devrait se prolonger et dans la mesure où d'autres firmes suivraient la même politique;
- l'ajustement des salaires en fonction des charges croissantes pouvant résulter de la séparation et de l'augmentation du coût de la vie au Congo (ce problème est cependant encore trop imprécis pour pouvoir être réglé à ce moment);
- l'africanisation éventuelle de la société, dans la mesure où elle doit se faire, ne bouleversera pas la hiérarchie et ne détruira pas la discipline. En aucun cas, les intérêts des agents belges ne seront lésés. La direction estime qu'elle rassure ainsi les agents qui pensent à leur carrière africaine, tout en soulignant que l'entreprise appartient au secteur privé (il semble que le problème de l'OTRACO ait été évoqué au cours des discussions) et poursuivra sa politique de formation du personnel africain. Comme on le voit, les problèmes les plus urgents sont réglés tandis que les jours qui viennent permettront de préciser la politique de la société à l'égard de ses agents expatriés. Ce qui prime clairement dans pareilles mesures, c'est le souci de rassurer le personnel dans l'immédiat, de définir, autant que faire se peut, son avenir (ce qui contribue à le rassurer) et surtout, de montrer que, sur l'essentiel, la société ne transigera pas: l'entreprise doit continuer à vivre et quiconque l'abandonnera dans ces circonstances, en

(72) *Contrat d'engagement — Chanic, Bruxelles s.d.*

prend seul la responsabilité. Politique ferme donc dont les résultats s'avèrent d'ailleurs payants: six agents de Léopoldville, seulement, parmi ceux réfugiés à Brazzaville décideront de rompre leur contrat.

Cependant, les premières réactions défavorables émanaient de huit agents. Un télex du 18 juillet envoyé à Bruxelles demande en effet:

Suite mon télex hier accordez aucun subside à familles dont noms suivent [suivent les noms] stop ont rompu contrat stop ai aucune acrimonie mais devons réserver fonds disponibles pour assister agents restés à leur poste stop insiste vivement suiviez rigidement cette politique (73).

Ce télex faisait suite à un message du même jour qui ne figure pas dans les carnets de mon père, mais figure dans le dossier à Bruxelles. Le texte en est le suivant:

Agents masculins rentrés volontairement ont été avisés par moi leur contrat rompu sans indemnité part et autre stop transférons deux millions et demi à réserver uniquement pour assister familles agents restés au travail stop transmettrai liste lundi. (74).

Comme on le voit, les principes arrêtés le 13 juillet sont appliqués strictement puisqu'il n'est même pas question d'assister les familles des agents démissionnaires. Très justement, dans l'optique patronale, tous les efforts doivent se porter vers ceux qui demeurent en place et pour lesquels les ressources sont immédiatement prévues. Enfin, connaissant mon père, les sentiments personnels qu'il évoque (pour éviter sans doute d'éventuels reproches faits à Bruxelles à ceux qui quittaient) me paraissent conformes à son caractère; ayant eu, en son temps, l'occasion de lui parler de ses réactions, je crois pouvoir dire que l'acrimonie n'y entrail effectivement pas et que, seule, la tristesse de voir partir certains agents qu'il avait connus longtemps ou auxquels il était personnellement lié, dominait ses sentiments. En outre, tous les efforts possibles avaient été faits pour rallier les hésitants. Monsieur G. CORILLON avait traversé non seule-

(73) *Carnet I*, p. 13.

(74) Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers », télex reçu le 18 juillet.

ment le samedi 9, mais encore le lundi 11, ramenant à chaque voyage quatre agents (75). Il avait pu, à cette occasion, leur présenter déjà l'essentiel des vues exprimées le 13 aux délégués du personnel. La définition d'une politique s'accompagnait donc de tous les efforts permettant de la mettre en œuvre.

Cette mise en œuvre sera essentiellement l'affaire des mois suivants, les documents donnant peu de détails sur les modalités d'application de la politique définie le 13 juillet. Certains documents auxquels il m'a été demandé de ne pas faire plus ample référence, font cependant état d'une décision du groupe de la C.C.C.I. (sur lequel s'alignait la CHANIC) d'accorder aux familles rentrées une première avance immédiate de 5 000 F par mois par femme sans enfants, de 10 000 F par femme avec deux enfants et de 2 000 F par enfant supplémentaire. Ces sommes peu importantes ont pour seul objet de « dépanner » les familles à leur arrivée en Belgique. De même celles-ci étaient assistées par les services mis en place par la Fédération des Entreprises congolaises. Ce sont là les seules précisions que j'ai pu obtenir au sujet des aspects pratiques des décisions du 13 juillet.

En ce qui concernait plus particulièrement le personnel féminin, qui était formé dans la majorité des cas, de femmes mariées à des agents de la société, la décision est prise de le mettre en disponibilité en attendant que puisse être réglé le problème de leur préavis (76). Dans ce cas donc, c'est la société qui met fin au contrat en respectant les conventions en matière de préavis.

Enfin si on examine la situation des six agents ayant décidé de ne pas reprendre le travail, on trouve que deux d'entre eux étaient mariés sans enfants, un avec un enfant et trois avec deux. Ils avaient respectivement 37, 35, 40, 26 et 36 (deux fois) ans, travaillaient pour la société depuis 14, 8, 7, 3, 10 et 12 ans et y exerçaient les fonctions de chef-comptable, agent commercial, agent du planning, dessinateur, traceur et dessinateur; il semble difficile de dégager des constantes de cet échantillonage, si ce n'est la relative jeunesse de tous les intéressés.

(75) *Carnet I*, p. 16. Ces renseignements sont extraits de l'agenda de Monsieur F. BOTTEMANNE.

(76) *Idem*, p. 9.

Ceci pour Léopoldville. A Elisabethville, le personnel avait repris le travail le 18 juillet; tout le monde, femmes compris, ayant regagné son poste. Cependant Monsieur J. MORTHIER a bien voulu me dire que ses premiers contacts avec les agents réfugiés en Rhodésie n'avaient guère été meilleurs que ceux de Monsieur F. BOTTEMANNE à Brazzaville. Cela s'explique d'ailleurs mieux au Katanga où la mutinerie de l'armée avait entraîné mort d'hommes à Elisabethville. Dans ces circonstances, il était moins aisé au directeur régional de se montrer aussi net que mon père à Léopoldville. En fait son offre aux agents qui voulaient partir fut de revenir se rendre compte à quelques-uns deux ou trois jours après les événements de la situation à Elisabethville et de prendre alors leur décision en connaissance de cause. C'est ce qui fut fait avec le résultat que j'ai dit. A Stanleyville, un seul absent était signalé mais les femmes et les enfants avaient été évacués. Les agents en poste à Luluabourg et Paulis étaient mis en congé en Europe, tandis que leurs agences étaient provisoirement abandonnées, de même que celle de Matadi dont le matériel peu abondant (essentiellement du matériel d'exposition) avait été évacué sur Boma (77).

Enfin, la décision est prise de réduire les effectifs dans les directions régionales ainsi que les services des installations spéciales (ascenseurs notamment) dans certaines agences; les agents sont envoyés en congé et serviront de réserve de personnel à utiliser au gré des nécessités (78).

Mais la société n'est pas seule sur la place et elle doit tenir compte, voire, s'opposer, aux décisions prises par d'autres firmes à titre individuel ou collectif. C'est ainsi qu'un télex chiffré est expédié le 19 juillet (79) à l'intention de Monsieur E. VAN DER STRAETEN à la C.C.C.I. Ce document proteste contre une décision prise par certaines sociétés de régler trois mois de salaire à leur personnel européen. Mon père estimait que cette mesure provoquerait la panique et il insistait pour que toute instruction soit donnée par son intermédiaire. Il est vraisemblable que le groupe voulait ainsi faire un geste à l'égard du personnel resté en place

(77) *Idem*, pp. 8-11 et 17.

(78) *Idem*, p. 17.

(79) *Idem*, pp. 20-21.

et lui donner en même temps les moyens financiers de s'organiser face aux événements et, notamment, au rapatriement des familles. Dans l'esprit de mon père, l'effet contraire était à craindre, en l'occurrence une panique causée par l'impression que l'on voulait cacher sous ce versement peu justifié un pessimisme fondamental des responsables de Belgique. Mieux valait à son avis que les sociétés soutiennent en Europe ces familles rapatriées et assurent au fur et à mesure des développements la couverture des besoins du personnel. Dans cette optique, il ne faut pas perdre de vue que toute décision prise par une société risque d'influencer les autres, les dangers d'une surenchère étant grands dans la situation du moment. Ainsi, l'Agence maritime internationale envisageait-elle pour « dorer la pilule aux Européens » une augmentation ou une prime de risques de 25 %, des paiements en Belgique avec prélèvements au Congo, une prime de 100 % pour la période qui venait d'être traversée et, enfin, une garantie de réintégration (80). Le dernier point surtout pouvait présenter de sérieuses difficultés pour une entreprise comme la CHANIC, ne possédant pas ou peu d'activités hors du Congo. Au même moment, selon des sources privées que je ne puis reproduire, une société, malgré les protestations des autres, accordait à ses agents une augmentation de 10 000 F congolais par moi, tandis qu'on parlait de plus en plus du paiement d'une importante fraction du salaire (50 % était souvent considéré comme un minimum) en Belgique en francs belges. Tels sont les premiers éléments mis en place en ce qui concerne le personnel européen. On peut dès lors penser à l'avenir, tout en faisant face aux problèmes particuliers qui peuvent se présenter.

A cet égard, on peut considérer successivement les décisions concernant la politique fondamentale de la société, concernant ses rapports avec l'Etat et les parastataux en matière d'impôts et de pensions du personnel expatrié et, enfin, concernant des cas particuliers.

Pour ce qui est de la politique fondamentale de la société, elle est définie dans une note confiée par mon père à Monsieur M. HOUSSA avant que celui-ci ne regagne la Belgique vers le 21 juil-

(80) *Idem*, p. 22.

let (81); cette note est destinée à Monsieur E. VAN DER STRAETEN et au Conseil de la C.C.C.I. Sur le plan du personnel expatrié, elle pose les principes suivants dans le cas où la décision serait prise de demeurer en Afrique:

- seul un noyau d'Européens doit rester en place;
- il doit recevoir des avantages suffisants sous forme d'une large rémunération dont une partie importante (les 2/3, par exemple) sera payée en Belgique;
- il ne peut plus être question pour lui de stabilité, de sécurité, de carrière, etc.; ceci n'intéresse que les « fonctionnaires » (82). Il semble que ces vues aient rallié le Conseil de la C.C.C.I. puisque dans la réponse que rapporte Monsieur M. HOUSSA le 30 juillet, les problèmes du personnel ne sont guère abordés (83). Il semble que les milieux dirigeants de Bruxelles aient dans l'intervalle été gagnés à la transformation complète des conditions de l'emploi que les responsables locaux avaient rapidement considérée comme une condition sine qua non du maintien au travail du personnel européen. Dès lors le problème était tenu pour réglé dans le principe tout au moins. Pendant que se discutent ces questions de principe, il faut décider que faire du personnel régulièrement en congé et confronté à la prolongation de son contrat; il est envisagé de suspendre temporairement les rengagements et le paiement des primes y afférentes (84). Des instructions en ce sens semblent cependant ne jamais avoir été envoyées à Bruxelles; on n'en trouve aucune trace au dossier.

Le problème de la place exacte des Européens dans les mécanismes d'africanisation est ensuite abordé le 23 juillet. C'est ainsi que les expatriés sont désormais exclus de toutes les fonctions jusques et y compris celles de chef de bureau et de chef d'atelier. Ils peuvent cependant fonctionner à un niveau inférieur lorsqu'y existent certaines tâches que ne peuvent encore remplir les Africains; ils sont alors considérés comme des « conseillers », sans être subordonnés à ceux qu'ils assistent, leur rattachement hiérarchique se faisant directement à l'échelon hiérarchique supé-

(81) *Idem*, pp. 25 à 28.

(82) Entre guillemets dans le texte.

(83) *Carnet I*, p. 42.

(84) *Idem*, p. 17.

rieur. En outre, il n'est pas prévu de « conseillers » au chantier naval. On aboutit ainsi à une double pyramide concernant les services techniques d'une part et les services administratifs de l'autre. La première hiérarchie comprend comme européens des chefs de division et des chefs de service, tandis que la seconde n'a d'Européens qu'au niveau du « staff » du directeur régional, le premier échelon formel sous celui-ci étant occupé par des Africains (85). Une partie du personnel expatrié (en fait la couche qui pouvait se sentir la plus menacée par l'africanisation), recevait ainsi une promotion et une marque tangible des garanties que lui offrait la société quant à son avenir. Un même souci de l'avenir des membres du personnel qui devraient éventuellement être réintégrés en Europe semble apparaître (en même temps peut-être qu'une condamnation implicite de l'attitude du gouvernement belge) dans la recommandation de mon père à la C.C.C.I. de ne pas reprendre dans les sociétés en Europe de fonctionnaires de l'Etat ou des parastataux (86).

Les principes généraux définis le 13 juillet sont réexaminés un mois plus tard et envisagés cette fois en ce qui concerne l'avenir. Dans une note du 8 août (87), la position de la société en ce qui concerne une éventuelle démission d'un agent sans son accord est confirmée: il ne peut dans ce cas être question d'une indemnité payée par l'employeur. Cependant, à ce moment, le problème n'est plus ce qu'il était en juillet. Il n'est plus tellement question de se demander comment empêcher les agents de fuir, que de leur offrir certaines garanties en raison des conditions difficiles dans lesquelles ils devront désormais travailler; la persuasion qui avait réussi à ramener les agents au travail à ce moment fait maintenant place à une discussion dans laquelle le personnel estime que la position adoptée en pleine crise doit être revue pour tenir compte d'événements possibles. Il faut donc que la société définisse sa politique face aux hésitations du personnel de cadre qu'elle souhaite conserver sur base des principes proposés par mon père à la C.C.C.I. le 20 juillet (88). Ce personnel craint désormais un retour des événements et veut se prémunir

(85) *Idem*, pp. 33-35.

(86) *Idem*, p. 43.

(87) *Idem*, p. 44.

(88) *Supra*, p. 34-35.

contre les risques d'un départ qui n'aurait pas obtenu l'accord de l'employeur. A part la solution de l'indemnité qui est écartée d'emblée, deux solutions sont envisagées, l'une rapidement écartée et l'autre adoptée:

— il est tout d'abord possible que le contrat d'emploi prévoie le dépôt d'un cautionnement par la société; celui-ci serait égal à la moitié de l'indemnité due en cas de licenciement par l'employeur. Cette solution est cependant écartée car, de l'avis des dirigeants de la société, elle offrirait une prime aux agents dans le cas où ils décideraient de rompre unilatéralement leur contrat en alléguant que les événements le justifient. En outre, il serait toujours difficile de déterminer quand les circonstances justifient ou non une démission de l'agent; il s'agit là de critères subjectifs impossibles à déterminer avec suffisamment de précisions;

— la solution retenue consiste à augmenter les rémunérations de manière à y englober la compensation d'aléas éventuels résultant de troubles; cependant, le principe est immédiatement admis de s'aligner dans les modalités pratiques sur les autres entreprises du Congo, étant entendu que la CHANIC ne fera pas moins que les autres. Cette concertation prendra quelque temps et les règles nouvelles du contrat d'emploi pour expatriés ne seront définitivement arrêtées qu'après le retour de mon père en Belgique.

Très proche du problème des rémunérations est celui des familles et des éventuelles séparations de ménages. Dans ce cas, il est envisagé d'établir un roulement à partir du 1^{er} octobre 1960 de manière à faciliter les congés, ceux-ci étant, dans toute la mesure du possible, égaux au congé légal et, en tout cas, d'une durée d'un mois minimum.

Enfin, des dispositions particulières (encore que très semblables) sont arrêtées au Katanga lors de la journée qu'y passe mon père le 7 août. Ayant constaté que tout le personnel est en place mais aussi qu'en cas de modification de la situation politique, il existe de sérieux doutes quant à son désir de rester en place, il est décidé que, si les agents décident de partir sans délai parce qu'ils estiment les conditions de travail inacceptables, il y a une rupture sans indemnités de part et d'autre; la solution est donc celle adoptée à Léopoldville. Si les clauses du contrat sont respectées et que le préavis est presté, les comptes sont faits entre

l'agent et la société aux termes du contrat; dans le cas où le solde serait en faveur de celle-ci, elle renoncera à réclamer ce solde. Pour conclure, il est décidé que les agents restés au poste percevront une augmentation de 5 000 F congolais à laquelle s'ajoutera une indemnité de 1 000 F, toujours congolais. En apparence ces mesures sont jugées suffisantes par les intéressés et il ne semble pas que le problème de la comparaison avec l'Union minière du Haut-Katanga ait encore été soulevé. Il est évident, une fois encore, que si l'ensemble du secteur privé essaie d'harmoniser sa politique, il n'en demeure pas moins que certains sont mieux nantis que d'autres. La presse de l'époque fait état de ces tensions entre sociétés en mettant l'accent sur les priviléges de l'U.M.H.K.; ce sont sans doute ceux-ci qui permettent d'ailleurs à l'un de ses directeurs de déclarer le 10 août à un correspondant de l'A.F.P., que sur 1 700 Européens employés par elle, « seule une centaine a regagné la métropole » (89).

Pour ce qui est des rapports avec l'Etat et les parastataux en matière d'impôts et de pensions du personnel expatrié, ils ne sont guère examinés en profondeur dans les documents de l'époque (90). Le premier point envisagé en date du 19 juillet est celui du règlement, intervenant normalement au début juillet, des retenues pour pensions légales lesquelles sont dues à la sécurité sociale à chaque fin de trimestre. Il est décidé de différer ce paiement jusqu'à la prochaine échéance, soit au début octobre. Le désir de la société qui, bien entendu, ne prenait pas en considération les problèmes des parastataux du nouvel Etat, est clairement de conserver un maximum de liquidités pour faire face aux événements. Le même jour, l'incidence des paiements à l'Etat des retenues d'impôts du personnel européen est envisagée mais de manière sommaire en raison du fait que le dernier paiement avait été effectué à la fin juin et que la société disposait donc d'un trimestre de répit; la somme en cause s'élève à 1 200 000 F par trimestre. Au moment où ce double problème se reposera, mon père aura quitté l'Afrique et il n'en est donc plus question dans les carnets.

(89) Notes Elisabethville, 9. Voir aussi *Pourquoi Pas?* n° 2177 du 19 août 1960, p. 17 et Dépêche A.F.P., écon., n.a. 45 du 10 août 1960.

(90) *Carnet I*, p. 18.

Pour ce qui est enfin des problèmes particuliers à certains membres du personnel, ils se présentent au fil des circonstances.

Ainsi:

— la question est posée, sans qu'il y soit donné de réponse, de savoir s'il faut payer leur congé (ou la partie légalement due de celui-ci) aux agents ayant rompu leur contrat (91);

— Bruxelles est régulièrement informé de ce que divers agents ont quitté leur poste et que les principes définis le 13 juillet leur sont applicables (il s'agit dans tous ces cas d'agents travaillant à l'intérieur du pays et sans contact direct avec la société) (92). La quasi-totalité d'entre eux reprendront leurs fonctions une fois ce contact établi à Léopoldville ou à Bruxelles et qu'ils auront pu prendre connaissance de la position de la société (93);

— des appréciations sont portées sur divers membres du personnel expatrié, de même que des gratifications sont prévues pour certains d'entre eux à l'égard desquels la société estime avoir une dette pour certains services exceptionnels rendus au plus fort de la crise (94);

— des messages sont échangés régulièrement entre Léopoldville, Bruxelles et les directions régionales au sujet, soit des familles rentrées en Europe, soit des agents restés en Afrique (95);

— des agents sont invités à regagner l'Afrique ou à partir ou rester en congé (96).

B. SUR LE PERSONNEL AFRICAIN

Le personnel africain de la CHANIC n'apparaît d'abord dans la crise qu'en contrepoint du personnel européen. En effet, aussi bien le vendredi 8 juillet que le samedi 9 juillet, il n'y est fait qu'indirectement référence: le premier jour dans la mention de la fermeture du chantier après à peine une heure de travail et le second jour dans la mention de la reprise du travail à l'heure

(91) *Idem*, p. 29.

(92) *Idem*, p. 32.

(93) *Idem*, p. 34, 41.

(94) *Idem*, p. 16 (extrait de l'agenda de F. BOTTEMANNE) et *Carnet II*, p. 46.

(95) *Carnet I*, pp. 32, 39 et dossier Chanic « *Événements — 1960 — Divers* ».

(96) *Carnet I*, pp. 17, 40 et *Carnet II*, pp. 40 et 41.

régulière, cette reprise s'effectuant sans « agitation » (97). Il est presque certain que la fermeture du premier jour était destinée à faciliter le départ du personnel expatrié par le s/s Van Goethem; en renvoyant le personnel autochtone, on évitait (dans une certaine mesure) d'éventuelles réactions aussi bien de ceux qui partaient et qu'animaient des sentiments divers vu les conditions de leur départ que ceux qui pouvaient, à juste titre, s'inquiéter de cet abandon. Quant à la reprise régulière du samedi, elle constituait précisément un signe tangible, aux yeux du personnel africain, de la décision de la société de ne pas l'abandonner à son sort.

Les problèmes sont d'un autre ordre à partir du 13 juillet. En effet, le Conseil d'entreprise se réunit ce jour-là et décide une augmentation de 340 F par mois (98). Les carnets ne précisent rien quant aux catégories de personnel auxquelles l'augmentation s'appliquait, ni ce qu'elle représentait pour le travailleur et l'entreprise. On peut également se demander dans quelles conditions cette augmentation avait été consentie. En effet, il est question dès le dimanche 11 juillet d'une augmentation générale de 30 %, annoncée par un communiqué radiodiffusé du Ministre du Travail (99).

Si on rapproche ce chiffre du salaire minimum légal à Léopoldville à l'époque (soit 45,20 F par jour), l'augmentation consentie par la CHANIC représente effectivement 30 % du salaire minimum payable par l'entreprise à ce moment, d'autant plus que le salaire minimum au chantier naval s'élevait alors à 49,20 F par jour.

Le lendemain, le mouvement revendicatif semble s'accélérer puisque les carnets font état d'une grève du personnel, laquelle semble se résoudre le jour même par l'octroi d'une prime générale de 1 200 F; cette prime semble avoir pour origine une prime octroyée par l'OTRACO à tous ses agents (100). Mais ce ne sont là que problèmes mineurs face au problème du jour: celui de l'africanisation.

(97) *Carnet I*, pp. 1 et 2.

(98) *Idem*, p. 3.

(99) Deux dépêches *Belga* du 11 juillet 1960.

(100) *Ibidem* et documents auxquels je ne puis faire plus ample référence.

Ce problème est abordé une première fois, mais sous un angle totalement négatif, le 13 juillet lorsqu'à la réunion des délégués du personnel européen, il leur est précisé que rien ne se fera à leurs dépens, ni à ceux de la société. Ce principe étant arrêté, et sans doute pour ne pas se laisser entraîner dans le mouvement qui semble avoir saisi de nombreuses entreprises de la ville et surtout l'administration, le problème n'est repris qu'une dizaine de jours plus tard. Le 22 juillet, mon père réunit notamment MM. BECH, BOTTEMANNE, DE HEUG et LEDOUX et prend avec eux une série de décisions de principe complétant sous l'angle des Africains, les dispositions déjà envisagées en ce qui concerne les expatriés (101). Il s'agit en l'occurrence de faire occuper tous les postes de travail jusqu'et y compris chefs de bureau et chefs d'atelier par des Congolais. C'est là une mesure générale qui entraîne la promotion de nombreux agents autochtones, étant entendu, comme vu précédemment, qu'ils seront doublés d'agents européens fonctionnant en qualité de conseillers techniques pour toutes les tâches qu'ils ne pourraient encore assumer. En outre, dans les services du chantier naval et des entreprises industrielles, il existe entre les directeurs, deux grades occupés exclusivement par des Européens, ceux de chef de service et de chef de division. Par contre, dans les directions régionales, le directeur a directement sous ses ordres les chefs de bureau et d'atelier, les Européens servant uniquement en qualité de conseillers rattachés directement au Directeur régional. Enfin, la hiérarchie des fonctions administratives exercées par des Congolais se limite à deux échelons (chef de file et chef de bureau), tandis que celle des services techniques en comprend trois (brigadier, contre-maître et chef d'atelier).

C'est ce que mon père considère comme de l'africanisation raisonnable, position qui est celle de la C.C.C.I. (102).

Ces quelques mesures semblent avoir résolu les problèmes susceptibles d'être posés par les travailleurs congolais, puisqu'aussi bien il n'est plus question de ceux-ci avant le départ de mon père du Congo. Une des raisons de ce calme est sans doute le fait que la CHANIC offre aux travailleurs du travail dans une

(101) *Carnet I*, pp. 33 et 35.

(102) *Idem*, p. 42.

période où le chômage devient sérieux en ville. En effet, si la CHANIC a connu comme de très nombreuses entreprises des mouvements de grève les 12 et 13 juillet (103), elle n'a pas fermé alors que de nombreuses autres l'ont fait, avec notamment cette conséquence que le personnel, régulièrement payé le 15, ne l'a pas été (104). A cet égard, le simple fait d'offrir du travail et de payer les salaires contribue considérablement à l'étouffement des revendications salariales dans une ville où l'on parle déjà le 19 juillet de 70 000 chômeurs et où ce problème fait l'objet des préoccupations des corps constitués (105). Le tout dans un climat où le bobard est roi et où il est même question, malgré les démentis, de la fermeture du plus gros industriel de la place, l'UTEXLÉO et ses filiales la TISSACO et la SOCOTEX (106).

Dans ce contexte, il semble d'ailleurs que ce soit davantage l'accumulation de facteurs divers que la fermeture des plus gros employeurs de la place qui soit en cause dans la détérioration de la situation économique et sociale à Kinshasa. Nombreuses sont les informations sur cette détérioration (107) et elles font presque toutes état:

- de la fermeture de nombreuses petites entreprises et du départ des Européens (on estime que la population expatriée de Léopoldville est passée de 22 000 à 5 000 unités) avec, comme conséquence inévitable, la mise en chômage de nombreux Africains domestiques, employés ou travailleurs ou le non-paiement de leur salaire que ce soit le 15 ou en fin de mois;

- de la détérioration des circuits de transport et de production vivrière avec, comme autre conséquence inévitable, la menace d'une pénurie de vivres dans une ville d'environ 400 000 habitants. De nombreux observateurs se demandent sans doute encore comment cette masse frustrée à tous égards ne s'est pas mise en mouvement;

(103) Voir *Courrier d'Afrique* des 12/13 juillet 1960 et dépêche *Belga, nouvelles d'Afrique*, n° 150 du 12 juillet 1960.

(104) *Idem*, 16/17 juillet 1960. Voir aussi dépêche *Belga* du 15 juillet 1960.

(105) *Idem*, 19 et 25 juillet 1960. Des estimations plus précises émanant de sources que je ne puis citer estiment le nombre des chômeurs à 40 000 unités.

(106) *Idem*, 26 et 27 juillet 1960.

(107) Voir notamment dépêche *Belga, nouvelles d'Afrique*, n° 355 et 409 des 26 et 30 juillet 1960, la *Libre Belgique* des 13, 26 et 27 juillet et la *Dernière Heure* du 1^{er} août 1960, ainsi que l'interview de Monsieur C. CARBONELLE à l'*Echo de la Bourse* du 26 août 1960.

— de la hausse rapide et importante des prix, laquelle résultait en grande partie du facteur précédent. Les augmentations salariales consenties au lendemain du déclenchement de la crise pouvaient certes contribuer à contrebalancer cette hausse, mais on peut aussi considérer que celle-ci annulait en pratique les effets de celles-là;

— en bref, d'une crise économique générale, aux origines de laquelle le facteur « confiance » se révèle déterminant.

Si donc le maintien en activité de quelques grandes entreprises contribue indiscutablement à alléger la condition de quelques milliers de familles africaines, celui-ci ne suffit pas pour autant à annuler les caractères néfastes de la crise économique générale. L'effet de ce maintien en activité me paraît sans doute plus psychologique que matériel; il constitue face à l'inquiétude des Africains le gage de la volonté des Européens les plus en vue de rester en place et d'assumer leurs responsabilités.

La CHANIC passe donc sans trop de mal dans cette période troublée sur le plan des relations professionnelles. Les promotions prévues se font sans trop de remous et on en trouve trace dans la presse locale; celle-ci annonce en effet, au début août (108) suite à un communiqué d'un agent commercial de la division Chametal, que divers Congolais ont été promus respectivement chef du bureau comptabilité, sous-chef du même bureau, agent commercial au service des ventes, chef d'atelier, chef du département Triondal-Tôlerie, chef d'outillage, sous-chef adjoint et finalement, adjoint de Monsieur J.B. VAN MOER, ce dernier étant l'un des agents européens de la société. Cette annonce semble d'ailleurs être le seul reflet concernant l'africanisation de la CHANIC qui ait reçu une quelconque publicité, alors que presque chaque édition du *Courrier d'Afrique* contient des références à l'une ou l'autre promotion de Congolais au sein d'une société locale. Cependant, au Katanga, un certain flottement était apparu au sein du personnel africain, mais il avait été rapidement résolu (109).

Si nous examinons maintenant les problèmes particuliers propres au personnel africain, il faut signaler que les carnets font

(108) *Courrier d'Afrique*, 6/7 août 1960.

(109) *Carnet I*, p. 9.

état d'actes du personnel témoignant de son sens de ses obligations vis-à-vis de la société. C'est ainsi que le chauffeur de la camionnette de l'agence de Matadi a ramené celle-ci à Léopoldville après le départ du personnel européen (110); de même Monsieur J. MORTHIER a bien voulu me dire qu'il avait retrouvé les installations de Luluabourg intactes dans le courant du mois d'août sous la seule garde du personnel africain de la société. D'un autre côté, l'africanisation rend nécessaire le maintien, si non le renforcement de la formation du personnel africain. Ceci explique les contacts de Léopoldville avec Elisabethville via Bruxelles, lesquels prévoient la venue dans la capitale congolaise de deux agents autochtones afin qu'ils puissent y participer pendant deux mois environ à un séminaire pour chefs d'ateliers mécaniques et servicemen (111).

C. SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La politique générale de la société face aux événements semble d'emblée s'inscrire dans celle, plus large, des sociétés belges au Congo et plus particulièrement, de celles rattachées au groupe de la C.C.C.I. (112). Le groupe avait constitué à Kinshasa un comité de coordination sous la présidence de Monsieur M. HOUSSA; il comprenait, outre mon père, Messieurs S. HOLVOET, P. MAGNÉE et E. ROLIN-JACQUEMYNS (113). Les références à la solidarité avec les autres firmes sont constantes en ce qui concerne des mesures particulières (114). Il est intéressant de noter que le premier télex à ce sujet, daté du 18 juillet est signé par Messieurs HOUSSA et ROLIN, ainsi que par mon père (115). Il se réfère à des réformes de structures émanant semble-t-il de la CEGEAC (puisque les expéditeurs ou inspirateurs en sont le Comte DE BEAUFFORT et le baron VANDERBRUGGEN) et les estime inopportunes, étant donné l'instabilité de la situation politique.

(110) *Idem*, p. 8.

(111) *Carnet II*, p. 41 et dossier Chanic « 1960 — Événements — Divers ».

(112) Voir *Morphologie des groupes financiers*, pp. 158-160.

(113) D'après une source que je ne puis citer.

(114) Voir *Carnet I*, pp. 4.

(115) *Idem*, p. 12 et dossier Chanic « 1960 — Événements — Divers ».

En outre, il ne faut pas perdre de vue que les options essentielles sont de la compétence du Conseil d'Administration siégeant en Belgique. Le jeudi 21 juillet, Monsieur G. CORILLON rentre à Bruxelles et mon père suggère à Monsieur R. WOLTER de réunir le Conseil d'Administration le lundi suivant. Simultanément, il prépare pour le Conseil de la C.C.C.I. une note de politique générale qu'il remet à Monsieur M. HOUSSA et dont on peut supposer que ses traits essentiels sont ceux qui furent soumis au Conseil de la CHANIC; les procès-verbaux de ces conseils ne sont malheureusement pas accessibles. Quant à la note rédigée et signée par mon père (116), elle présente la situation de la manière suivante:

La question essentielle qui se pose est de définir la politique du groupe dans les prochains mois.

Une alternative:

- ou bien nous abandonnons;
- ou bien nous nous incrustons.

Dans l'espoir d'une normalisation.

Si nous abandonnons, il n'y a plus qu'un problème: replier le personnel.

Si nous nous incrustons, et je crois que nous devons le faire, nous devons accepter les risques que cela comporte.

(...)

Il s'agit d'un pari sur l'avenir. Situation analogue à celle des compagnies pétrolières qui entreprennent un forage sans savoir si elles trouveront du pétrole ou de l'eau salée. Situation analogue à celle du grl THYS quand il risque les premiers millions au Congo.

Si nous n'acceptons pas ce risque, il ne nous reste qu'à céder la place.

(...)

Le temps de la gestion prudente est passé.

Ces quelques lignes me paraissent parfaitement révélatrices du tempérament de certains responsables du secteur privé colonial dans ces circonstances. Elles montrent à la fois:

— le souci de clarté, qui éclate d'emblée dans l'exigence de la définition d'une « politique », alors que les événements démontrent la faillite, pour ne pas dire l'absence d'une autre « politique », celle du gouvernement belge;

(116) *Carnet I*, pp. 25 ss.

— la lucidité de l'homme d'affaires, voire, dans ce cas d'espèce, de l'ingénieur qui sait que désormais il faudra « s'incruster » (le terme est révélateur), sauf à « laisser la place »;

— le goût du risque inhérent au capitalisme et plus encore au capitalisme qui joue son succès hors des cadres fermes de la Belgique dans l'allusion au pari (actuel et technique, d'une part, financier et historique, de l'autre).

La réponse à cette note viendra le 30 juillet lorsque Monsieur M. HOUSSA regagnera Léopoldville. Elle tient en trois mots dans les carnets de mon père: « On s'accroche » (117). Mais une fois ce principe adopté, les modalités d'application apparaissent aussi bien au Congo que dans la province sécessioniste du Katanga. Je me bornerai ici à envisager des problèmes généraux, délaissant notamment provisoirement les aspects commerciaux et financiers de la situation.

Au premier plan des problèmes pratiques, figure le point déjà mentionné de la solidarité entre sociétés liées par des intérêts souvent très proches; ainsi au Katanga, l'alignement sur l'Union minière avait été décidé d'emblée (118), encore que celui-ci comporte des risques en raison de l'évidente différence de surface des sociétés en cause. Celle-ci n'est pas mentionnée dans les documents, mais est connue par d'autres sources (119) qui font état d'un certain mécontentement du secteur privé katangais devant les conditions exceptionnelles que l'Union minière faisait à ses agents. Dans pareil sentiment, il entre très vraisemblablement une dose respectable d'ignorance quant aux décisions exactes prises par la société; il n'en demeure pas moins qu'en raison de son rôle prééminent dans la province, elle constitue le pôle d'attraction de réactions qui, dans pareille période de crise, sont souvent plus importantes que les faits. En outre, sans qu'elles contiennent de commentaires sur la situation, les notes prises à Elisabethville font état de certains éléments précis relatifs à la politique de l'Union minière (120). Il est question d'une indemnité temporaire de 4 000 F doublée d'une indemnité de logement pour familles rapatriées s'élevant à 1 500 F par femme et 750 F

(117) *Idem*, p. 42.

(118) *Idem*, p. 9.

(119) Cfr. *supra*, p. 38.

(120) Notes *Elisabethville*, p. 3.

par enfant. Enfin, l'Union minière envisageait le paiement intégral de ses agents en Europe dans la monnaie de leur pays d'origine. Il semble certain que cette dernière mesure aurait été impraticable pour la CHANIC en raison du caractère réduit de ses activités européennes; celles-ci étaient entièrement rémunérées par des transferts en provenance du Congo.

A côté de ce principe général d'action pratique, un problème posé à la CHANIC est celui de l'éventuelle modification de sa forme sociale, au moins en ce qui concerne certaines activités. C'est ainsi que, dès le 18 juillet, il est envisagé de faire disparaître, du moins dans les formes extérieures, ce qui rattache des intérêts étrangers à ceux de la Belgique (121). Il est notamment question de constituer avec la firme d'ascenseurs Schindler une société suisse-congolaise (dans le carnet, mon père avait écrit à l'origine belgo-suisse-congolaise mais il a ensuite biffé le mot *belgo*); la même démarche est envisagée avec la firme TRACT-AFRIC. Dans ces deux cas, l'opération incluerait un transfert de personnel qui conserverait aux nouvelles sociétés toute l'efficacité des branches de la CHANIC en cause. Par contre, il n'est pas encore question dans les notes des exigences éventuelles de la province sécessioniste; ce n'est qu'ultérieurement que la direction régionale du Katanga deviendra, sur le papier du moins, la société SODIMAT. Il est vraisemblable que ces modifications de la forme juridique de certaines branches d'activité de la CHANIC peuvent être mises en rapport avec la détérioration des relations belgo-congolaises après l'intervention militaire belge dans la deuxième semaine de juillet. A ce moment, la tension culminant dans l'expulsion de l'ambassade belge semble avoir atteint un point qui faisait souhaiter l'effacement de tout ce qui semblait « belge » dans la mesure où cela était possible. Il est symptomatique de constater que ces éventualités, envisagées vers la mi-juillet, disparaîtront totalement par la suite avec le rétablissement de relations plus normales entre les deux pays.

Un dernier problème, logistique celui-ci, lié au maintien de la présence en Afrique est celui des communications entre la direction générale et les directions régionales, lesquelles s'avèrent très vite difficiles en raison de la désorganisation des P.T.T. Aus-

(121) *Carnet I*, p. 10.

si est-il envisagé de faire usage d'un réseau privé de communications au fur et à mesure de la réouverture des sièges. Dans cette optique, la PROFRIGO attendait des postes émetteurs-récepteurs pour octobre 1960. La réaction de mon père, datée du 21 juillet, est immédiate:

Il faut qu'ils soient ici dans quelques jours par avion. En ajouter un pour Léo (122).

D. SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Face à la crise congolaise, les activités de la société sont tout d'abord des réactions de conservation, celles-ci s'effectuant le plus souvent à l'échelon local dans la mesure où les agents n'ont pas cédé à la panique abandonnant sur place installations et matériel. Ces réactions diverses apparaissent dans les nombreux feuillets du « Carnet I » remplis à la date du 18 juillet; clairement, il s'agit là d'un bilan, très diversifié, des dix jours de crise qui viennent de s'écouler (123). Déjà, on peut prévoir des difficultés dans certains secteurs dont l'activité est virtuellement condamnée, du moins à court terme. C'est ainsi que le nord-est de la Province orientale et la province du Kasai ne sont plus couverts suite au départ précipité de l'agent de Paulis vers le Soudan et suite aux événements de Luluabourg. De même, à Matadi, l'agence a été évacuée, mais le peu de matériel qu'elle contenait (en ce compris le véhicule ramené à Léopoldville par son chauffeur) a été intégralement sauvé de la destruction. Enfin, à Boma, Bukavu, Elisabethville, Gomena, Léopoldville et Stanleyville, l'outil de travail est intact et le personnel en place; ceci permet la poursuite des activités en fonction de l'évolution de la situation générale.

On comprend dès lors que le Président du Conseil d'administration, Monsieur R. WOLTER se soit cru obligé d'écrire le 26 juillet au journal *Le Soir*. Celui-ci avait en effet écrit dans sa chronique boursière des 24/25 juillet que « Plus rien ne fonctionne..., ni les chantiers navals... »; à cette allégation qui ne

(122) *Idem*, p. 28.

(123) *Carnet I*, pp. 8-15.

peut viser que la CHANIC dans le contexte de Léopoldville qui était celui de l'article, un démenti le plus net est opposé.

Il importe ensuite de définir quelques principes d'action. Parmi ceux-ci, figurent celui de la vente seulement contre paiement cash et celui de ne plus accroître temporairement les stocks de pièces de rechange vu les possibilités de récupération au départ des agences situées dans des zones où l'activité risque d'être paralysée ou en tout cas réduite; à cet égard, la société est rapidement amenée à évaluer les possibilités de travail (124).

A Léopoldville même, la division « Congacier » à devant elle pour un mois, voire deux de travail (notamment pour le compte de l'Office des Cités africaines). A Luluabourg, la même division a pour environ 2 500 000 F de commandes en cours (pour le bâtiment de la Constituante, d'une part, et pour les missions, de l'autre). Certains travaux peuvent en principe se poursuivre pour autant que le personnel soit en place; en effet, dans le premier cas, les fondations sont prêtes à recevoir les constructions métalliques. Par contre, les cahiers de charge semblent introuvables. L'essentiel est donc de connaître les conditions de travail dans la province; les carnets en font état (125). Selon des informations recueillies sur place, l'exode des Luba paralyserait progressivement la vie économique; devant cette situation au chef-lieu de la province, certaines sociétés envisagent un repli vers des centres d'autres sociétés comme la COTONCO par exemple (Tshilemba notamment), tandis que d'autres estiment les craintes exprimées non fondées. C'est ainsi que la Banque du Congo fait état d'un effectif de 60 % de Lulua au sein de ses employés de bureau à Luluabourg, en ce compris un chef de service. Le 30 juillet, les nouvelles de la région minière de Tshikapa sont mauvaises; (126); il y est fait état de conflits « féroces » entre Luba, Lulua et Tshokwe; par contre, à Bakwanga, le calme règne tandis que des troupes de l'O.N.U. relèvent les parachutistes belges arrivés dans la future capitale du Sud-Kasai entre le 11 et le 18 juillet (127). Il ne semble pas que le bilan de l'activité à venir ait été

(124) *Idem*, pp. 30-31.

(125) *Idem*, p. 37.

(126) *Idem*, p. 43.

(127) *Congo 1960*, vol. II, p. 514.

poussé plus loin; on n'en trouve en tout cas aucune autre trace dans les carnets.

Un problème particulier qui se pose cependant à ce moment est celui des commandes en cours auprès des firmes étrangères que la CHANIC représente au Congo. Les carnets et documents font ainsi état d'une commande passée par la firme DUMON ET VANDERVIN (128) et d'une autre passée par la SAFRICAS (129). En ce qui concerne le second de ces contrats, seul l'acheminement du matériel est modifié en accord avec la SAFRICAS; il arrivera via Loanda en Angola plutôt que par Matadi. Le second problème est par contre plus complexe. Il s'agit d'un matériel important (5D9 - 7 619 et 2 niveleuses 12) venant des usines CATERPILLAR à Peoria et, à ce moment (c'est-à-dire à la mi-juillet) en mer entre Baltimore et New-York avant d'être acheminé vers le Congo. Ce matériel commandé à la CHANIC en sa qualité de représentant de CATERPILLAR est destiné à la firme DUMON ET VANDERVIN-CONGO (en abrégé DUVRACO) pour les travaux de l'aérodrome de Stanleyville. Confrontée avec les événements, la société demande que l'on survoie à l'expédition du matériel. Celui-ci étant déjà en route, la seule solution est de le débarquer à New-York mais il en coûtera 800 000 F environ de frais de débarquement sans compter le coût de l'entreposage après débarquement.

Le client refuse d'assumer ces frais estimant que les prix ont été fixés contractuellement pour du matériel rendu à destination. La réaction de la CHANIC est alors de laisser venir le matériel, mais de le débarquer à Lobito au lieu de Matadi. Cette solution, suggérée par Bruxelles, est approuvée par Léopoldville. Simultanément, le fabricant de matériel supplémentaire encore en commande et non expédié est avisé que la commande est suspendue aux risques du client. Enfin, il est précisé que les parties s'étaient mises d'accord pour que les prix rendus destination ne soient pas fermes mais sujets à variation en fonction des circonstances. Ces messages sont échangés entre Bruxelles et Léopoldville les 13 et 14 juillet et le 1^{er} août, il est décidé, vu le rétablissement

(128) Voir Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers » et Carnet II, p. 30.

(129) *Ibidem.*

sement de la situation, de débarquer quand même le matériel à Matadi. Simultanément, la CHANIC se déclare prête à soutenir les efforts de DUVRACO pour obtenir le financement de l'opération auprès d'organismes bancaires.

Cet épisode commercial de la crise illustre assez bien le flottement dans l'attitude des entreprises face aux événements. La première réaction, au lendemain des troubles est de suspendre la commande. Cependant, le coût de l'opération, joint à la fermeté du représentant congolais du fournisseur, pousse l'entreprise à accepter le déroutement de la commande vers un port non-congolais. Finalement, le rétablissement des conditions à Matadi ramène le matériel à son point de débarquement prévu à l'origine. L'incertitude demeure cependant quant au financement de travaux entamés avant l'indépendance et dont la bonne fin devient douteuse; d'où, l'intervention des intéressés dans le secteur bancaire belge. Indépendamment de ces cas d'espèces, (et d'autres traités de manière moins précise), la question est également posée à la mi-juillet de savoir si les fournisseurs de la société, dans tous les départements d'activité, doivent continuer à fournir; la réponse immédiate est de suspendre toutes fournitures et expéditions de matériel ou rechanges. La prudence est donc de mise qui se trahit par le souci de ne pas constituer de stocks au Congo dans des circonstances aussi troublées.

E. SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Le dernier aspect de la crise congolaise telle que l'a ressentie la CHANIC est d'ordre financier, qu'il s'agisse de la situation en Afrique ou en Belgique, la société devant faire face à des besoins exceptionnels dans la métropole suite au rapatriement des familles.

Sur le plan congolais d'abord, l'accroissement des dépenses naît surtout des augmentations consenties au personnel congolais sous la pression, à la fois des circonstances et des décisions gouvernementales; l'incidence globale pour la société en a déjà été mentionnée (131). Aussi n'est-il pas étonnant que celle-ci s'ef-

(131) *Supra*, p. 40.

force de concentrer à Léopoldville tous les moyens financiers disponibles; le retour à la direction générale de 5 000 000 F en provenance de Stanleyville est ainsi demandé d'urgence (132). Cependant, la direction régionale d'Elisabethville est simultanément invitée à ne plus rapatrier d'argent vers la Belgique et à conserver un maximum de fonds afin de constituer éventuellement une réserve (133). On constate donc que le contraste entre la situation dans la capitale congolaise et au Katanga encourage les entreprises à mettre leurs fonds à l'abri dans la province sécessioniste. Simultanément, un effort est fait pour transférer en Belgique tous les fonds qu'il est possible de justifier aux yeux de l'Institut belgo-luxembourgeois du change, lequel contrôlait les transactions financières entre la Belgique et le Congo. L'Institut avait déjà assoupli les règles de transfert établies quelques temps avant l'indépendance pour empêcher l'exode des capitaux (134) au bénéfice des familles rapatriées. C'est ainsi que le 13 juillet l'IBLC avait décidé d'autoriser les transferts à concurrence de 15 000 FC par chef de ménage ou épouse (25 000 F lorsqu'ils avaient tous deux quitté l'Afrique) et de 5 000 FC par enfant (135). De même jusqu'au 15 août, la Banque centrale du Congo à Bruxelles acceptait, sur base d'un examen de chaque cas particulier, le change éventuel de billets congolais pour des billets belges au pair. Mais ces mesures minimales ne satisfaisaient clairement pas tous ceux qui disposaient d'avoirs au Congo; aussi ne faut-il pas s'étonner que sur l'avis du gouvernement belge, le gouvernement congolais ait suspendu tous les transferts de fonds à la date du 5 août 1960 (136). Ceux-ci allaient cependant être rétablis assez rapidement dans le cadre d'une réglementation du Conseil monétaire de la République, à laquelle participait l'IBLC et la Banque centrale. La mesure adoptée le 5 août avait pour objectif de permettre que précisément les transferts essentiels (paiement des marchandises et services nécessaires à la vie économique ainsi que transferts d'une partie des traitements et revenus des rapatriés) puissent être assurés. Certes, il y a donc une

(132) *Carnet I*, p. 11.

(133) *Ibidem* et pp. 17, 18 et 19.

(134) GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Congo Mai-Juin 1960*, p. 24.

(135) *Echo de la Bourse*, 13 juillet 1960.

(136) *Idem* et *Libre Belgique*, 8 août 1960.

justification aux transferts en provenance de la capitale congolaise, mais on ne peut s'empêcher de souligner la discordance entre la confiance qui semble régner au Katanga et le souci de rapatrier un maximum de fonds situés non seulement dans la capitale du Congo, mais aussi dans les capitales provinciales.

Cependant, sur le plan congolais, un double problème est posé: d'une part, celui du règlement des créances que la société avait sur la colonie et d'autre part, celui des lignes de crédit éventuellement disponibles pour faire face aux dépenses.

Le premier problème est réglé par un télex en provenance de Bruxelles en date du 25 juillet (137), lequel annonce le règlement par le Gouvernement congolais de toutes les factures impayées par les services du gouvernement colonial sur présentation des documents justificatifs. Malgré certaines difficultés d'interprétation auxquelles ce télex donne lieu, la solution est confirmée le lendemain.

Quant aux problèmes de crédit bancaire, ils se présentent à la fin juillet. A ce moment, mon père informe Bruxelles (133) que le plafond du crédit normalement consenti à Léopoldville est dépassé. Dès lors, il devient indispensable pour Bruxelles d'appeler des fonds du Katanga. Il importe cependant que ces prélevements soient limités aux besoins stricts; simultanément, le directeur régional reçoit pouvoir pour utiliser le compte direction auprès de la Banque du Congo à Elisabethville. Les prévisions de rentrée de fonds au Katanga ne semblent d'ailleurs pas causer de soucis; c'est ainsi que 7 à 8 000 000 F de rentrées sont prévus en provenance de l'Union minière. Etant donné que la Banque souhaite supprimer les découverts, il resterait à la CHANIC 3 à 4 000 000 F à transférer. A Léopoldville, les contacts sont pris avec la Banque belge d'Afrique, laquelle souhaite également ne pas augmenter ses découvertes et bloque celui de la CHANIC à 4 500 000 F (139). En outre, il semble que la Banque veuille éviter la spéculation sur les taux de change qui a fait son apparition dès les événements et la perte de valeur du franc congolais. Dès lors, les sociétés comme la CHANIC rencontrent

(137) Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers ».

(138) *Carnet I*, p. 39.

(139) *Carnet II*, p. 40.

un nouvel obstacle dans leurs efforts pour faire face à leurs échéances. C'est ce que mon père précise au responsable de la B.B.A. Celui-ci accepte alors le transfert de 1 800 000 F. Enfin, à la veille du retour de mon père en Europe, le problème bancaire est relancé au Katanga d'où un télégramme du 9 août (140) annonce que la Banque du Congo annule ses crédits caisse; dès lors, le directeur régional demande de passer désormais par la concurrence, dans ce cas, la Banque Belge d'Afrique. Bruxelles répond le même jour que le siège bruxellois de la Banque du Congo autorise l'utilisation du crédit caisse pour le paiement des rémunérations, des salaires et de toutes dépenses vitales. Dès lors, le *statu-quo* est maintenu.

Ce problème des liquidités disponibles au Congo en juillet et août 1960, alors que tout le monde, du moins sur le plan individuel, n'avait qu'un souci: se débarrasser de ses avoirs en francs congolais, est d'ailleurs un problème général qui se pose à la CHANIC comme à tous ceux qui ont des paiements importants à faire à échéance fixe. C'est ainsi que la Banque centrale fait revenir sur la capitale les réserves entreposées en province, notamment à Stanleyville (141). Les banques ont donc à faire face à une sérieuse pression de leurs clients, pression que la décision généralisée de ne plus accepter que des paiements comptants accentue et que le départ de certains membres de leur personnel rend plus difficile à supporter.

Sur le plan extérieur, les problèmes sont presqu'uniquement liés à l'approvisionnement des comptes belges de la société pour faire face non seulement aux besoins du personnel rapatrié, mais aussi aux obligations financières de la société en Belgique, qu'il s'agisse du paiement des dépenses afférentes au siège de Bruxelles ou du règlement des emprunts conclus par la société pour développer ses activités. Les messages se succèdent ainsi entre Bruxelles et Léopoldville au sujet de la rapatriation des quelques millions indispensables à cet effet (142). Ces contacts mis à part, il faut seulement signaler la dégradation des services

(140) Dossier Chanic « 1960 — *Evénements — Divers* »; de même que la réponse de Bruxelles.

(141) Dépêche *Belga*, n.a. 39 du 20 juillet 1960.

(142) *Carnet I*, pp. 31-32 et Dossier Chanic « 1960 — *Evénements — Divers* ».

postaux qui se réflète dans une suggestion de ne plus envoyer de l'étranger de chèques à l'intention de la société, mais plutôt de porter en compte toute somme qui lui serait due (143).

(143) *Carnet I*, p. 11.

5. LES CONTACTS EXTERIEURS DE LA SOCIETE

Pendant la crise congolaise, l'activité des dirigeants de la CHANIC est tournée essentiellement vers les besoins propres à la société dont ils ont la responsabilité. Cependant, on ne peut perdre de vue que leur action se situe dans une conjoncture politique aux retentissements mondiaux dans le cadre du capitalisme européen au Congo ainsi que dans le contexte de contacts commerciaux internationaux noués avant les événements et apparaissant à l'occasion de ceux-ci. Il importe d'esquisser brièvement ces derniers aspects de la crise congolaise avant d'aborder les conclusions.

A. AU PLAN GOUVERNEMENTAL CONGOLAIS OU BELGE

Les documents inédits que j'ai utilisés sont révélateurs des plans nettement séparés sur lesquels s'est déroulée la crise congolaise. Si on reprend la triarchie administration-secteur privé-missions, il faut bien constater qu'il n'est jamais question des derniers nommés (sauf en tant que clients) (144) et très peu question des premiers nommés. Le secteur privé, ou du moins la CHANIC, vit la crise à son niveau sans contacts virtuellement avec la politique; en fait, celle-ci n'intervient qu'à titre plutôt spéculatif.

Ainsi les carnets de mon père et les documents du dossier CHANIC ne contiennent-ils que peu d'allusions aux problèmes politiques. Il n'en est question qu'une seule fois de manière relativement précise. Il s'agit en l'occurrence d'un entretien entre mon père et Monsieur H. NEUMAN (145). Celui-ci, suite à ses

(144) Voir par exemple *Carnet I*, p. 30, où sont cités les travaux pour les missions.

(145) *Carnet II*, pp. 34-38.

contacts avec l'ONU, analyse avec mon père la situation de la manière suivante:

— les Etats-Unis sont prêts à fournir, par le canal des Nations-Unies, l'assistance indispensable pour relancer l'économie;

— cette action, qu'elle soit directe ou indirecte, est subordonnée à une détente dans les relations belgo-congolaises, un geste étant attendu de la Belgique; celui-ci consisterait notamment en une renonciation publique au soutien accordé au Katanga et en une déclaration d'abandon des bases belges au Congo; pareille action du gouvernement belge risque cependant d'entraîner l'exode en masse au Katanga, les troupes belges une fois retirées; à ceci, il est répondu qu'il est possible de prévoir un contingent des troupes des Nations-Unies composé à 50 % d'Européens (Irlandais, Suédois, etc.);

— de toute manière, il semble que le Katanga ne soit pas viable même avec le soutien, voire la protection de la Belgique; mieux vaut donc arrêter immédiatement les frais;

— enfin, il convient d'obtenir du gouvernement belge un appui financier indispensable au salut des entreprises.

Cet entretien est rapporté le 1^{er} août 1960; le 9 août, il ne pouvait plus être question d'un « geste » de la Belgique puisque son ambassade à Léopoldville était fermée par le gouvernement congolais et le personnel expulsé. Ceci n'allait pas empêcher les Etats-Unis de s'intéresser au Congo, que ce soit directement ou par le canal des Nations-Unies (146). Il ne devait pas plus être question avant quelques temps de l'évacuation des bases belges et des rapports entre Bruxelles et Elisabethville. Seule, allait être retenue l'idée de former des contingents de l'ONU au Katanga, d'une forte proportion d'Européens (147).

Les prévisions de mon père sur le caractère non-viable du Katanga, elles allaient se vérifier quelques années plus tard lors de la liquidation de la sécession katangaise.

(146) Voir, à titre de simple exemple, la dépêche AFP du 1^{er} août 1960 en provenance de Washington.

(147) Voir la dépêche *Belga* du 3 août 1960, faisant mention du fait que les troupes de l'ONU au Katanga seraient composées d'unités irlandaises, suédoises et marocaines.

Quant aux contacts entre la CHANIC et le gouvernement congolais, ils semblent inexistant. Mais sans doute ceci est-il dû au fait que la plupart des contacts entre le secteur privé et le gouvernement (et l'ONUC par ailleurs) étaient le plus souvent conduits par la Fédération des Associations provinciales d'Entreprises du Congo (F.E.C.). Le rôle de cette Fédération, tant en Belgique qu'au Congo, en tant que représentant du secteur privé (ou en tout cas de la partie qualitativement la plus importante de ce secteur) est fondamental et j'aurai l'occasion d'en reparler brièvement. C'est ainsi que la CHANIC ne semble réagir ni aux appels des ministres ou sénateurs congolais au secteur privé (148), ni aux menaces du gouvernement de nationaliser les entreprises abandonnées (149) (encore que ce dernier cas n'intéressât guère la CHANIC et que la mesure annoncée n'ait pas été suivie d'effets).

B. AU SEIN DU CAPITALISME BELGE

J'ai déjà eu l'occasion de souligner le souci constant des dirigeants de la CHANIC de s'inscrire dans le cadre d'une action concertée du secteur privé congolais (150). Qu'il s'agisse des rapports transmis à la C.C.C.I., en vue de définir une politique de groupe ou de contacts directs sur place avec des sociétés individuelles, l'accent est toujours mis sur la nécessité d'une action commune. Les principes de cette action sont précisés dans les carnets lorsque ceux-ci rapportent les prises de position de la C.C.C.I. devant les événements (151). Il y est question d'une coordination des activités, mais aussi de la liberté de décision laissée à chaque membre du groupe. A cet égard, il est intéressant de signaler la souplesse de l'organisation du secteur privé. Il est même précisé que les directions d'Afrique seront seules à apprécier l'opportunité de rouvrir des sièges et de réoccuper le terrain évacué lors des événements. Quant à la coordination, j'ai également signalé la constitution à Léopoldville, dès le début des

(148) Voir, par exemple, *Libre Belgique* du 27 juillet 1960 et dépêche *Belga, nouvelles d'Afrique*, n° 256 du 19 juillet 1960.

(149) Voir, par exemple, *Drapeau rouge* du 3 août 1960.

(150) Voir notamment *supra* p. 33.

(151) *Carnet I*, p. 42.

événements, d'un comité de coordination de la C.C.C.I. dont Monsieur M. HOUSSA assumait la présidence (152). Mais, au delà de contacts personnels ou d'allégeances de groupes, il existait au Congo un organisme de représentation du patronat, la Fédération des Associations provinciales d'Entreprises du Congo (F.E.C.). Cette Fédération, dotée d'un personnel permanent à Léopoldville et d'un Comité de coordination siégeant à Bruxelles agissait en qualité de représentant des entreprises (et surtout des plus importantes parmi celles-ci) auprès des gouvernements belge et congolais ainsi que l'ONUC. C'est ainsi que dès le début de la crise et pendant celle-ci (153), la F.E.C.:

- intervient auprès du Ministre des Affaires africaines et du Premier Ministre afin que soit assurée la protection des ressortissants et entreprises belges;
- presse les mêmes autorités, ainsi que le Ministre des Finances, pour que soient réunies les conditions financières indispensables à la survie du secteur privé;
- prend contact sur les mêmes thèmes avec le Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur D. HAMMARSKJOLD lors de son passage à Bruxelles;
- effectue des démarches auprès de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change pour que soit assouplie la réglementation des transferts au bénéfice des rapatriés;
- tient ses membres au courant de l'évolution de la législation en reproduisant les principales dispositions en matière de contrôle des changes;
- intervient auprès des autorités congolaises pour toutes affaires intéressant le secteur privé, qu'il s'agisse de la situation économique et sociale, de la protection des Européens contre les arrestations arbitraires, ou des menaces de nationalisation des entreprises abandonnées;
- défend l'unité du patronat afin de résoudre les nombreux problèmes urgents avec lesquels il est confronté journalement;

(152) *Supra*, p. 44.

(153) Les renseignements qui suivent sont empruntés dans leur grande majorité au Bulletin bimensuel de la F.E.C. et à des entretiens que j'ai pu avoir avec certains de ses agents à Léopoldville et Bruxelles au moment des événements.

— enfin défend la réputation du secteur privé face aux attaques dont il est parfois l'objet (l'accusation la plus fréquente étant celle d'avoir abandonné le pays).

En rapport avec le dernier point de cette énumération, il importe de signaler l'interview donnée par M. P. GILLIEAUX, Président du Comité de Coordination, lequel avait tenu à mettre au point la situation exacte du secteur privé congolais après une vaste enquête auprès de ses membres (154). Aux termes de l'enquête portant sur 200 entreprises, la F.E.C. concluait que:

— le personnel européen était au complet dans 130 sièges (65 %) pour l'ensemble du pays (40, soit 62 % dans la province de Léopoldville);

— le personnel européen était en nombre suffisant dans 57 sièges (28,5 %) pour l'ensemble du pays (21, soit 30 % dans la province de Léopoldville);

— le personnel congolais était au complet dans 143 sièges (72 %) pour l'ensemble du pays (48, soit 73 % dans la province de Léopoldville);

— le nombre des sièges en activité (en ce compris ceux confiés exclusivement à du personnel africain) s'élève à 189 (94,5 %) pour l'ensemble du pays (59, soit 90 % dans la province de Léopoldville).

Bien entendu de tels résultats doivent être pondérés par l'examen des types d'entreprises existant au Congo à ce moment. Si on en croit les chiffres cités par F. BÉZY (155), il existait au Congo, en 1954, 185 entreprises (soit 12,8 % du total des entreprises), employant plus de 20 européens (au total 79,2 % de la main-d'œuvre expatriée) tandis qu'il en existait 1 262 employant moins de 20 Européens. De ces chiffres on peut conclure que l'enquête de la F.E.C. qui s'adressait surtout aux grandes entreprises employant un nombreux personnel étranger:

— est particulièrement intéressante sur le plan des chiffres de la main-d'œuvre expatriée demeurée au travail en 1960, puisqu'elle doit couvrir environ 80 % de la main-d'œuvre expatriée au Congo lors des faits;

(154) Voir notamment dépêche Belga, *nouvelles d'Afrique*, n° 47 du 3 août, *Libre Belgique et Dernière Heure* du 5 août et *Echo de la Bourse* du 6 août 1960.

(155) BEZY F., *Problèmes structurels de l'économie congolaise*, p. 180.

— est moins intéressante en ce qui concerne les entreprises encore au travail puisqu'elle ne porte environ que sur 15 % au maximum des entreprises;

— ne peut être appréciée dans ses rapports avec le chômage puisque l'on ne connaît pas le nombre d'Africains employés par les diverses catégories de sociétés.

Il n'en demeure pas moins qu'il était difficile de dire comme l'aurait déclaré M. E. DETWILLER lors de la signature des accords entre le gouvernement congolais et la CIMCO, que les sociétés belges avaient abandonné le Congo (156). D'autres indications existent à ce sujet pour Léopoldville, comme le niveau de la consommation d'énergie électrique: le 26 juillet à 11 heures, il atteignait dans la capitale les 4/5 du niveau habituel à la veille de l'indépendance (157). La CHANIC n'était donc pas seule à maintenir la présence du secteur privé à Léopoldville et au Congo; son action s'inscrivait dans celle, plus large, du capitalisme belge.

C. AU NIVEAU DU CAPITALISME INTERNATIONAL

Il n'est guère fait mention qu'occasionnellement dans les carnets des rapports entre la CHANIC et des sociétés non-belges; comme je l'ai dit, celles-ci apparaissent surtout au niveau des relations commerciales de la société (158). Je voudrais cependant signaler deux réactions de firmes représentées au Congo par la CHANIC qui dépassent le cadre strict des relations commerciales. La première, que m'a citée Monsieur J. MORTHIER est celle de la firme WATSON, distributeur zambien de la CATERPILLAR TRACTOR COMPANY que CHANIC représentait au Congo. Ce sont les dirigeants et agents de cette société qui ont entièrement pris en charge le personnel de la CHANIC évacué du Katanga. La seconde, dont font état les documents de la CHANIC (159), est l'offre spontanée du représentant WESTINGHOUSE en Afrique du Sud au bénéfice d'un agent CHANIC qui avait fui jusqu'à Johannesburg via

(156) Voir notamment *Libre Belgique* du 25 juillet 1960.

(157) *Dépêche Belga, nouvelles d'Afrique*, n° 352 du 26 juillet 1960.

(158) *Supra*, p. 50.

(159) Dossier Chanic « 1960 — Événements — Divers ».

l'Uganda, alors que celui-ci n'avait pas même fait état d'éventuelles difficultés financières. Dans les deux cas, le soutien face aux événements porte témoignage de relations dépassant le cadre commercial proprement dit.

Pour le reste, les documents utilisés ne parlent guère du capitalisme international et notamment de l'intérêt manifesté par certains pour les éventuelles dépouilles de la Belgique. Qu'il s'agisse de la CIMCO ou de l'intérêt de certains groupes japonais (notamment pour les Pêcheries maritimes du Congo) (160), la CHANIC semble totalement étrangère à ces tractations.

(160) Supra note 156; aussi *Libre Belgique* des 25, 27 et 29 juillet 1960, *Echo de la Bourse* du 26 juillet 1960, *Le Soir* du 26 juillet 1960 et diverses dépêches Belga de la même époque, ainsi que des conversations avec diverses personnalités du secteur privé congolais.

CONCLUSIONS

Si je reprends dans l'ordre les divers points soulevés dans cette première étude des réactions du secteur privé face à la crise congolaise de 1960, il me paraît intéressant de souligner les points suivants:

1. *Au plan des sources.* — L'historien du secteur privé est de loin plus démunie que son collègue attaché à l'événement (le plus souvent en qualité de chroniqueur) ou à la politique tant locale qu'internationale. Certes le rôle du secteur privé transparaît à travers les informations d'ordre économique et social, mais ce sont alors des phénomènes extérieurs à ce secteur proprement dit ou les conséquences de son attitude qui sont décrits, tandis que son histoire interne n'est guère abordée. Cette dernière ne sera sans doute possible que lorsque les archives des sociétés seront accessibles aux chercheurs. Sans nécessairement aborder des périodes aussi délicates que celle ayant suivi directement l'indépendance du Congo, il y a là un champ immense à défriberger. Sans doute puis-je formuler ici le vœu que ce travail puisse être bientôt entrepris; en effet écrire l'histoire de la colonisation de l'Afrique sans pouvoir préciser la place exacte qu'y a tenue le secteur privé n'aboutira jamais qu'à présenter une vision très incomplète des événements et des mécanismes qui les sous-tendent. Mais ceci suppose que la documentation de base soit accessible et c'est donc au secteur privé qu'il convient de demander de faire le geste qui permettra de lancer une entreprise que l'état des sources disponibles rend actuellement impossible. L'appel s'adresse bien entendu non seulement aux entreprises, mais aussi aux personnes susceptibles de posséder des éléments de documentation de quelque nature qu'ils soient du moment qu'ils contribuent à éclairer le rôle du secteur privé dans la colonisation.

2. Au plan du cadre général. — L'évolution de la CHANIC dans les cinq années précédant l'indépendance du Congo est en bien des points semblable à celle de nombreuses entreprises congolaises de moyenne importance. Pour celles-ci, après une période faste axée sur l'année 1950, les effets de la situation économique mondiale entraînent un ralentissement des activités qui se traduit dans le résultat des exercices sociaux, qu'il s'agisse des chiffres d'activité ou des bénéfices. Simultanément, l'intérêt d'étendre territorialement le champ d'activité de la société de manière à être présent partout où il y a possibilité de trouver des clients, de rationaliser au maximum la gestion et d'assurer une efficacité maximale du personnel s'impose à l'attention et se traduit par l'accroissement du nombre des agences, le recours à des entreprises-conseils et enfin l'organisation de plus en plus poussée de la formation du personnel tant africain qu'expatrié. Ces efforts permettent, dans une certaine mesure, d'amortir les effets de la conjoncture adverse jusqu'en 1959. L'impact des événements de janvier de cette année sur la situation économique globale et notamment sur les efforts d'investissement auxquels la CHANIC participait étroitement en raison de ses activités est nettement ressenti dès qu'on consulte les tableaux d'activité. Qu'il s'agisse de la construction navale (encore que dans ce domaine ce soit davantage l'achèvement d'un plan de rééquipement de l'OTRACO qui soit en cause), de l'usine d'oxygène et d'acétylène, de la fonderie ou des représentations industrielles, les bilans de 1959 trahissent l'inquiétude de nombreux milieux face aux perspectives de l'indépendance prochaine.

3. Au plan des cadres chronologique et géographique. — Sur le plan chronologique d'abord, les carnets épousent étroitement le rythme des événements, ceci étant particulièrement sensible dans le trou séparant le 13 du 18 juillet; il reflète l'intervention belge et le poids de la situation qui n'encourage même plus à conserver des notes. Pour le reste, ils soulignent aussi dans le rythme précipité des premiers feuillets la cadence précise des réactions des dirigeants de la société face aux événements: d'abord l'évacuation des femmes et des enfants, puis la reprise immédiate du travail, enfin le bilan de la situation et l'installation dans les problèmes quotidiens de ces journées difficiles. Il

faut également souligner qu'ils couvrent sur le plan de la crise congolaise, la période la plus aiguë de celle-ci au plan des relations belgo-congolaises et de l'internationalisation de la situation. C'est en effet le 10 août que la tension entre la Belgique et son ancienne colonie atteint son point culminant par l'expulsion de l'ambassadeur J. VAN DEN BOSCH, tandis que le pays est pratiquement sous le contrôle total des troupes des Nations Unies à l'exception cependant du Katanga dont l'occupation se prépare. Après le 10 août, les problèmes tendent à devenir davantage nationaux, qu'il s'agisse des efforts du gouvernement LUMUMBA pour établir son autorité dans la capitale et le pays ou du conflit entre le Premier Ministre et le Chef de l'Etat. Cette deuxième phase de la crise occupera les six semaines séparant le début août de la fin septembre, lorsque l'armée résoudra provisoirement le conflit ouvert au plus haut niveau de l'Etat.

Sur le plan géographique, les documents relatifs à la CHANIC offrent au lecteur un microcosme de la situation dans tout le pays. Certes le point central de la crise est Léopoldville, mais tout le Congo est touché et les nouvelles reçues des agences et directions régionales sont autant de révélateurs de l'extension à des milliers de kilomètres de distance d'un séisme dont l'épicentre est dans la capitale. Hors du Congo, le cadre géographique de l'action est également celui, plus général, de la crise considérée de manière globale. Qu'il s'agisse de Brazzaville, Bangui, Juba, Usumbura ou la Rhodésie, les « réfugiés » de la CHANIC se dirigent vers les mêmes endroits que tous ceux qui, en ces quelques jours, contribuèrent à vider le pays de ses cadres. De même Bruxelles, sur le plan du secteur privé, joue un rôle identique à celui de la capitale sur le plan politique; si la tactique s'improvise sur place, la stratégie s'élabore en Belgique. Enfin il est intéressant de noter les contacts étroits entre la CHANIC et les Etats-Unis à travers deux des firmes les plus importantes qu'elle représente au Congo, en l'occurrence la CATERPILLAR TRACTOR COMPANY et la WESTINGHOUSE ELECTRIC COMPANY. Tout au long de la crise congolaise, le rôle de la première puissance mondiale de l'époque est tout aussi sensible qu'il s'agisse de problèmes politiques ou économiques.

4. Au plan de l'impact de la crise congolaise. — L'impact de la crise congolaise sur le personnel européen de la CHANIC fut à la fois fort semblable et quelque peu différent de ce qu'il fut pour l'ensemble des Européens du Congo. Semblable, en ce que la panique frappa les agents de la société aux quatre coins du pays dans les mêmes circonstances et avec les mêmes différenciations individuelles que tous ceux qui devinrent, du jour au lendemain, des « réfugiés ». Différent, en ce que la fermeté des dirigeants de l'entreprise bloqua immédiatement le désir profond d'abandon qui caractérisait les agents. Ceci explique le maintien régulier des activités de la société une fois les premiers jours d'émotion passés; seuls quelques points de représentation industrielle furent fermés dans les régions les plus exposées. On pourra sans doute dire que la rapidité des réactions de la direction plaça les agents devant un choix difficile dans des circonstances qui ne l'étaient pas moins; à cet égard, la décision de reprendre le travail de nombreux d'entre eux ne fut sans doute pas exempte d'un certain manque de liberté dans le choix. En outre, le fait que rien de vraiment grave ne se soit passé à Léopoldville, tandis que le calme revenait très rapidement au Katanga, n'est sans doute pas étranger aux prises de position des agents. Je crois cependant que le facteur déterminant fut, dans ce cas précis, la rapidité et la netteté de la réaction patronale, même si, à tête reposée, la position des responsables de l'entreprise pouvait s'avérer moins forte qu'elle ne paraissait; dans le climat d'affolement général, la décision ne pouvait qu'être favorable à ceux qui représentaient l'ordre et la clarté. Ceci étant dit, l'époque est aussi, une fois les premières alarmes passées, celle d'une profonde mutation dans les relations du travail; l'époque de la stabilité et des « carrières » africaines est terminée et laisse la place au monde des « techniciens » dont des avantages de toute nature compensent la précarité (toute relative d'ailleurs) de la situation. Ceci étant dit, il convient de reconnaître à tous ceux indistinctement qui acceptèrent de continuer l'entreprise africaine de la CHANIC dans les premiers temps de la crise congolaise et notamment dans la période très difficile séparant l'intervention militaire belge de la prise du pouvoir par l'armée, l'immense mérite d'avoir fait front dans des conditions de vie particulièrement inconfortables et

dans une atmosphère de grande incertitude et de tension. En dépit des avantages qui pouvaient leur être consentis par la direction et de la fermeté de celle-ci, l'affrontement quotidien avec la réalité et l'éloignement des familles demeuraient leur lot et on ne pourra jamais leur savoir suffisamment gré d'avoir rendu possible le maintien en activité de la société.

Quant au personnel africain, dont le maintien au travail dépendait étroitement de la présence européenne, on peut constater que son attitude au cours des événements ne cause pas de problèmes sérieux, pour ne pas dire pas de problèmes du tout. Je voudrais tout d'abord souligner le fait qu'en de nombreux endroits le matériel confié à des Africains fut conservé par eux intact jusqu'à sa reprise par les cadres européens; dans l'anarchie généralisée de l'époque, il y a là un fait qui mérite d'être signalé et qui correspond à celui cité par la F.E.C. de la continuation de l'activité dans certains sièges de sociétés sous la seule responsabilité d'Africains. Pour le reste, les revendications salariales (le plus souvent provoquées soit par l'initiative gouvernementale soit par la comparaison avec d'autres entreprises comme l'OTRACO — la similitude de certaines branches d'activité des deux entreprises rendant la CHANIC particulièrement vulnérable à ces comparaisons) sont celles de l'époque et plutôt en deça de ce qu'elles furent dans d'autres sociétés moins fermes; il en va de même pour l'africanisation, où la société, dont les efforts dans ce domaine étaient anciens et soutenus, ne voulut jamais n'établir qu'une façade à laquelle ne correspondrait pas la réalité.

De la politique générale de la société, il n'est pas grand-chose à rappeler. Déterminés à s'accrocher dès le départ à la fois à cause d'un intérêt réel pour l'œuvre accomplie (aucun d'entre eux n'aurait voulu l'abandonner, sans doute à cause du sentiment qu'il y aurait eu là une fuite de plus au sein d'une débâcle qui déjà n'honorait pas tellement leur pays) et, sans aucun doute, à cause d'un optimisme foncier qui les caractérisait, les dirigeants de la CHANIC se sont efforcés de faire partager, si besoin était, leur conviction aux autres membres du secteur privé avec lesquels ils étaient en rapport. Dans ces efforts, la solidarité de ce secteur devant la crise revient comme un leit-motiv.

Quant aux activités, elles furent ce que les temps permirent. La période du 7 juillet au 10 août 1960 ne fut certainement pas propice à une activité fébrile. La crise économique générale et l'insécurité résultant des événements font qu'il faut considérer ce point sous un angle plus potentiel que réel. L'outil de travail est conservé presque intact en vue d'une action qui sera celle des dix dernières années et dont l'histoire doit encore être écrite.

La situation financière enfin est celle des nombreuses entreprises à vocation coloniale dont les réserves en liquidités ne sont pas considérables et dont les ressources en Belgique ne le sont guère plus. Dès lors l'augmentation des coûts de production dans un marché en contraction et les dépenses résultant de l'évacuation des familles posent des problèmes sérieux sur le plan de la trésorerie et des transferts. Certains de ces problèmes peuvent d'ailleurs être résolus en jouant sur les ressources disponibles dans les diverses directions régionales de la société et aussi en faisant appel au soutien des banques locales.

5. Au plan des contacts extérieurs. — Au terme de ces quelques notes, l'intégration de la CHANIC dans les circuits du capitalisme belge et étranger est plus qu'apparente. Qu'il s'agisse du groupe de la C.C.C.I. ou de la F.E.C., l'action de la société s'inscrit dans un cadre plus large qui explique par ailleurs certains points marquants, comme l'absence quasi-totale de relations entre la société et les gouvernements belge et congolais ou l'ONUC.

* * *

Le hasard m'a mené vers ce bref examen d'un aspect particulier de la crise congolaise. Je voudrais, en l'achevant, exprimer un triple vœu:

— que ce bref examen serve de point de départ à des études plus complètes et mieux documentées. Ceci suppose avant toute chose une plus large possibilité d'accès aux archives du secteur privé et des individus;

— que l'aspect particulier auquel je me suis consacré déborde sur une vue d'ensemble du rôle et de la place du secteur privé dans l'entreprise belge outre-mer dont il est une composante essentielle;

— que l'événementiel qui prime indiscutablement dans le choix qui m'a été imposé par les circonstances en ce qui concerne la période traitée soit dépassé pour aborder les années plus paisibles de la colonisation.

Si ce triple vœu pouvait être en partie satisfait, j'estimerais que cela constituerait le plus bel hommage que l'on puisse rendre à tous ceux pour qui l'entreprise belge outre-mer a été l'une des raisons d'être de leur vie.

ANNEXES

Carnet I

Carnet II

Notes Elisabethville

Dossier Chanic « 1960 — Evénements — Divers »

CARNET I *

Page 1

Jeudi 7 / dîner Devinière / Soulevt F.P. / Panique / vendredi 8 — Fermé chantier à 8h / vers 9h30 départ s/s Van Goethem / avec familles; agents / autorisés à accompagner à / condition se remettre en rapport / avec nous pour instructions / vers 12h police occupe C.N. / et fait rentrer chez eux / les candidats au passage / qui attendaient retour / de s/s Van Goethem / Retour du s/s Van Goethem; / arrestation de Corillon et / de l'équipage; libérés / vers 14h. / Bottemane bloqué à / Brazza.

Page 2

Samedi 9 / Corillon va Brazza / et exhorte personnel à / rentrer Leo dimanche afin / travail reprenne normalement / lundi / Chantier demarre à 6h30 / avec 3 européens; un / quatrième [ces deux mots sont biffés] aucune agitation / Dimanche s [ce mot et la lettre sont biffés] / J'annule mon départ / pour Bxls mais recommande / au President dy rentrer , comme prévu; il prend /l'avion à 13 h.

Page 3

Lundi 11 / Conseil d'entreprise / Augm. 340 fr/mois / Mardi 12 / grève — octroi prime 1200 fr.

Page 4

Mercredi 13/7 / Reunion délégués européens / Leur expose situation: / — retour familles conditionné / par rétablissement sécurité; / even-tuell enverrais hommes / en congé anticipé; / — auront à supporter / charges supplémentaires et / risquent fort de voir le / pouvoir d'achat des salaires / diminuer; Chanic reglera / ce probleme quand il se / precisera; /

* Dans les annexes, l'orthographe des documents originaux est scrupuleusement respectée; les circonstances ont certainement empêché leurs auteurs d'y être attentifs.

— les femmes et enfants / rentrés en Belgique auront/ besoin d aide; peuvent / compter sur Chanic; accor- / derons soins medicaux / selon modalites à fixer par / medecin Chanic à Bruxelles / Si autres firmes generalisent / indemnité de separation, nous suivrons

Page 5

— africanisation des / cadres; les agents sont / inquiets en raison des mesures / prises par Gouvernement. / Otraco, etc. Je leur expose / notre situation est différente: / sommes société privée de / droit belge; n'accepterai / pas que hierarchie soit / boulversée et discipline / detruite; poursuivrons nos / efforts de formation et / prendrons mesures qui / s'imposeraient, sans / accepter modification de / structure qui serait preju- / diciable aux agents belges. / Ces dispositions seront / diffusées dans le personnel / par Directeurs des Departements / et delegués personnel

Page 6

Les delegués me demandent / de preciser la position de la / société à l'egard de ceux / qui rentreraient en Europe. / Je le fais comme suit: / — ceux qui quittent / parce qu'ils ne sentent plus / en securité seront considé- / rés comme ayant mis / fin à leur contrat /

— nous ne leur recla- / merons pas d'indemnité / tenant lieu de preavis, / mais nos obligations à / leur egard cesseront le / jour où ils abandonneront / le travail. /

— si ils se font rapatrier / comme refugies et qu'ulté- / rieurement le prix du voyage / leur est reclamé, nous le / leur rembourserons.

Page 7

Ces dispositions seront / diffusees dans le personnel / par les directeurs des / departements et les delegués / de personnel.

Page 8

Lundi 18 / Lemmens: / Amand replié de Matadi / a debarqué à Boma. Veille / sur les installations / chauffeur camionnette / Matadi a ramené la / camionnette à Leo / Englebert evacué sur / Kitona et Kabinda / Toutes marchandises / Matadi rentrées Boma. / (pas gd chose — exposition) / Restent 3-4 travailleurs / pour entretiens periodiques / Sans nouvelles de Lemmens / Gabriel à Paulis / Morthier tgr « presque / tous au travail; sans nouvelles / Ghesquière

Page 9

18/7 (suite) / Femmes parties : les / mettre en disponibilité; attendre / reglt preavis. /

—
Chauffeur Simon parti / samedi soir. 16/7 Profrigo / fonctionnait.
Tout en ordre en ville; / accès cité europ. interdite aux civils /

—
Teleph E'ville: tous revenus / avec épouses; flottements / parmi personnel indigène; / De Heug donne instructions / s'aligner sur U.M. / Approvt: laisser venir / cdes directes U M; attendre / pr stock car pourrons / recuperer ailleurs. / Paiements à faire: / examinons modalites et / instruirons.

Page 10

18/7 (suite) / Examiner transferts vers / E ville. Bxls. New York /

—
Petit rentre à Gemena / apres evacuation famille / (tgr de Bangui à Tractafric) /

—
De Heug telegraphie à Barthes / lui demandant passer par / Brazza.

—
Envisager avec Schindler / société belgo [ce mot est biffé] suisse congolaise / Adm: del Blanchard / id avec Tractafric / par echange de personnel /

—
Stan teleph. (Dehoux) / Tout calme; Soetermans / parti vers Uganda; Mme Van Huyzen / vers Europe. Nellens parti / congé. Lemmens Paulis / sans nouvelles; Stan s'informe

Page 11

18/7 / Femmes et enfants partis / Activez transfert 5 M / demandé par Leo. /

—
Ne vendons que contre / paiement cash /

—
Instruire E ville ne plus / rapatrier fonds. / Instruire Cat poste pas / sûre; ne plus envoyer / cheques pr ristournes etc / mais crediter notre compte / chez eux

Page 12

18/7 (suite) / Projet de Telex /

Pr Chanic [ce mot est biffé] Cegeac / Devons prevoir reduction [ces trois mots sont biffés] / Suite telex de Beauffort / 18/7 estimons proposition / Vanderbruggen inopportun / stop époque est pas / favorable à reformer structures / stop question à reexaminer / quand situation politique / sera stabilisée / Houssa Rolin Vanderlinden / (rédigé en accord avec Houssa / attendons accord Rolin pr expedier)

Page 13

18/7 / Telex / pour Chanic /

Suite mon telex hier / accordez aucun subside / à familles dont noms / suivent stop C... / C... D... / D... R... S... / T... V... stop / ont rompu contrat stop / ai aucune acrimonie / mais devons reserver fonds / disponibles pour assister / agent restés à leur poste / stop insiste vivement / suiviez rigidement cette / politique / Vanderlinden

Page 14

Pour mardi matin / telephoner à Adam [ce mot est biffé] Amand Boma / — s'informer situation Cegeac / — offrir son assistance à / Valere qui a pris contrôle / — le rassurer et lui / donner aide technique / nécessaire

Page 15

pour Chanic / Avisez Madame / Vanderlinden mari / bonne santé / écrit lettre

Page 16

Agenda Bottemane /
8/7 Patrouilles mutins en ville / Arrêt travail à 7 h / [le chiffre 8 est surchargé par le chiffre 7] / Depart van Goethem vers 10h / Depart Bott avec VdStraeten /

Teleph Bott — Vdl à 23h / Ceux qui sont à Brazza / doivent rentrer à Leo ou / auront rompu contrat /

9/7 Corillon passe à Brazza; / ramene Dyckmans. Laenen. / Ryckaert. Vandenstock / Les autres autorisés à / attendre départ de leurs / femmes / 10/7 Bott & Deprez rentrent / a Leo. / 11/7 Corillon va dernière fois / Brazza et rallie Moens [ce mot est biffé et suivi d'un point d'interrogation] Doms. Torfs. / Callier. Demayer. /

Note Dons a ramené bateau / le recompenser

Page 17

19/7 mardi / Tf Morthier / Je lui donne instruction garder / le + de fonds possible à / E'ville. /

Decisions prises avec DeHeug / Adam garde Boma / Matadi abandonné / Laisser Paulis fermé et / envoyer Lemmens Gab. en congé / Mettre Ghesquiere en congé / à Bxls / Regler le cas des primes / de renagement aux agents / en congé régulier (suspendre) / Reduire effectifs DR et SIS / au minimum, envoyer le surplus / en congé pr réserve (travaux / au ralenti)

Page 18

Pensions / Suspendre retenues pr pensions / legales jusque fin septembre / Differer le paiement à l'Etat / pour le 2e trimestre. / Impôts sur salaires europ / Payé fin juin / Trimestriellt 1.200.000 / Ne pas retenir provision / juillet /

Examiner opportunité / constituer réserve E'ville /

Page 19

19/7 Telex / Pour Chanic / Reçu telex du 19 stop / laissez fonds disponibles / Elisabethville et demandez / nous transferts de Leo / pour toutes sommes que / pouvez justifier IBLC / stop vous [ce mot est biffé] appellera / Wolter telephone 430707 / demain mercredi / (sé) Vanderlinden

Page 20

Projet de telex / Van der Straeten CCCI / Ferrari declare Lippens / lui avoir donné instruction / verser trois mois salaires / personnel

europeen stop / protestons car risquons / revendications tout personnel groupe stop [ces 6 derniers mots sont biffés] mesure / semblable provoquerait / panique stop ordonnez / toutes instructions etre / donnees par notre intermediaire / stop /

Page 21

19/7 Telex / pr Vanderstraeten CCCI / Ferrari 0471 Lippens / 1017 7893 7598 6591 / 4850 1627 stop 5589 / 0145 3834 4557 Stop / 2881 7495 4462 4687 / 4568 4285 9848 stop /

Page 22

20/7 / Mr Guinotte AMI / Promotion d'un congolais / comme adjt aux represts locaux / Je dis favorable si valable / Pr dorer la pilule aux europ / Guin: Propose / 1) augm. ou prime de risque; / 25% / 2) paiement en Bqq avec / prelevts à Léo [ces deux mots sont biffés] au Congo; / 3) prime pr periode traversée; / 100% / 4) garantie de reintegration / (pour AMI seul) /

Faut savoir si veut maintenir / presence. / Pas « risque » (congolais?) /

Corillon à CCCI / 10h /

Brafigo Buliden [?] / Ticket Houssa

Page 23

20/7 Telex / Pour Chanic / Corillon arrivera / Bruxelles jeudi stop / contactera Wolter stop / je suggère reunion / conseil administration / lundi / Vanderlinden

Page 24

Voir Pierard vendredi 22 9h / — agence Luluabg / — Coleten OCR (voir Safricas) / — Paiements Katanga et Usa / — Paiements OCA /

Teleph. Luluabg /

Page 25

Note pour M Houssa / avant son départ pour Bxl /

La question essentielle / qui se pose est de definir / la politique de groupe dans / les prochains mois / Une alternative / — ou bien nous abandonnons / — ou bien nous nous incrustons / Dans l'espoir d'une normalisation / Si nous abandonnons, il / n'y a plus qu'un probleme / replier le personnel / Si nous nous incrustons / et je crois que nous devons / le faire, nous devons accep- / ter les risques que cela / comporte. / Nous ne pouvons subsister / qu'à condition de conserver / un noyau d'europeens / auxquels nous offrons

Page 26

des avantages suffisants. / Ne plus parler de / stabilité, de sécurité de / carrière, etc qui n'interessent / que les « fonctionnaires » / Offrir une large remuné- / ration dont la majeure / partie (2/3 par exemple) / soit payable en Belgique. / Nous courons le risque / de ne pas pouvoir transferer / à charge de nos entreprises / les fonds nécessaires. / Donc, prelever les / ressources sur un fonds / special. / Il s'agit d'un pari / sur l'avenir. Situation / analogue à celle des / compagnies petrolières / qui entreprennent un / forage sans savoir si / elles trouveront du

Page 27

pétrole ou de l'eau salée. / Situation analogue à / celle du grl Thys / quand il risqua les / premiers millions (or) / au Congo. / Si nous n'accep- tons / pas ce risque, il ne / nous reste qu'à ceder / la place / 20/7/60 Vanderlinden / Note à soumettre à / M van der Straeten & / au Conseil de CCCI. / Le temps de la gestion / prudente est passé / V.

Page 28

Pr Mr Houssa (suite) / A mesure que nous rouvrons / des sieges nous devons / établir notre reseau privé / de communication. / M Rolin me dit / que Profrigo attend des / postes radio en octobre! / Il faut qu'ils soient ici / dans quelques jours par / par [ce mot est biffé] avion. / En ajouter un pour Leo / 21/7 Vanderlinden

Page 29

21/7 / Giliaux est installé / chez Depoote 5389 / (bureau 27 80) / Ne pas payer preavis; / Laisser en congé / Pr Wolter / Cas Dons /

Faut il accorder congé / aux agents ayant rompu / contrat / Lettres à Bxls /

Botteman, Deheug, / Bech, Pels à DG / vendredi 22 à 10h30 /

Diot P.V. cons. d'entr. /

Page 30

22/7 / Congacier Luluabourg / Constituante 1.794.000 / R.P. Scheut 522.000 / SS Charité 172.000 / = travaux à terminer à Luluabg / m. / fondations existent pr constituante / les deux autres à réaliser par clients / cahier des charges general introuvable / Pierard doit aller voir / M'informer auprès Verdickt / de la situation à Luluabg / Voir aussi Cegeac. /

Coleten OCR / Pierard va voir Biotto, puis / Michel OCR. /

Creances Katanga et Usa / Pierard prépare les lettres / pr Morthier et Heilporn / Prendre premier contact préparant passage Pierard

Page 31

22/7 / Atelier Congacier / A pour un mois de travail / + éventuellet 2: hangar / OCR /

Safricas / Creance Chametal / 1.5 M /

Telex de Bxls / Attendons transfert / 2 millions demandé / notre 98421 du 14 courant / Chanic Bxls

Page 32

23/7 / Telex / pr Chanic / E... abandonne / poste / [ces trois mots sont biffés] / Dereppe militarisé / base Kitona assistez / familles [cette dernière lettre est biffée] stop ont / quitté poste P... / E... suspendez / avantages stop conservons / contact avec Stanleyville stop pas / danger immédiat. Vanderlinden / [ce mot est biffé] stop transfert deux millions fûmes débités 21/7 / Vanderlinden

Page 33

23/7 / Promotion africains / Examen des principes le 22/7 / avec Bech Botteman / DeHeug Ledoux. / Decidons occuper par / congolais tous postes / jusque et y compris / chefs de bureau etc / chefs d'atelier. / Les definitions de / fonctions seront revues / de façon à reporter sur / des conseillers européens / les parties de fonctions / que les congolais ne sont / pas prêts à assumer. / Ces conseillers ne seront / pas subordonnés aux / chefs d'atelier ou de / bureau, mais seront [ce mot est biffé] / rempliront une fonction / de « staff » aupres du niveau / immediatement supérieur. /

Page 34

23/7 / Telex / pr Chanic Bxls / P... rejoint / Stanleyville stop reprenez / paiements famille. / Expédié 23/7 soir

Page 35

Promotion africains / Pas de conseiller au C.N. / des chefs de division. / Aux D R, hommes de / staff auprès du Directeur regional. / Celui-ci a sous ses / ordres directement les / chefs de bureau ou / d'atelier. / Technique / Chef de division / Chef de service /

Chef d'atelier	}	africains
Contre-maître		/
Brigadier		
Bureaux /	}	Africains
Chef de bureau chef de file		

Page 36

24/7 / Safricas / M Tommeleyin [« y » biffé dans ce mot] / Leo Cosyn (rempl. Vdputte) / Rabaud } ingn Gilot }

Lestrade (routes) / Chantiers Leo travaillent / Thysville (routier) / travaille à [un mot illisible] / Ruinga arrêté - parc / autom. volé. /

Personnel / à Leo reste 23 sur 25 / dont mecaniciens qui pourraient / passer à Ruinga / à Kitona 6 tous partis / à Matadi 2 tous partis / à Cop 1 seul, parti / laissant pr 15 jours travaux

Page 37

24/7 / Luluabg / Daniel Gillet rapporte / exode des Baluba qui / paralyserait vie economique / à Luluabourg. / Rolin envisage repli sur Tshilemba / Baux maisons inutiles / Heyters partage pas crainte / BCB Luluabg à 60 % de / Lulua parmi ses employés / de bureau, y compris 1 chef / de service. /

Page 39

29/7 / Telex / Chanic / Bruxelles / Depassons plafond credit / Leopoldville stop corres- / pondances avec Katanga / très difficiles stop / contactez Morthier et / appelez fonds de chez / lui à concurrence / des possibilités découverts / et vos besoins stricts / stop avisez BCB / accordez procuration / Morthier et Dubois pour / prelevements compte / direction stop Deheug / rentré de Usumbura et / Elisabethville stop tous / agents et familles bonne santé / Vanderlinden [ce mot est biffé] (TSVP)

Page 40

stop Votre telegramme 27/7 / mettez Lemmens congé / stop probleme Paulis / sera réglé après visite / De Heug Stanleyville stop

Page 41

Telex / pour Chanic / Bruxelles / Primo donnez instructions / Englebert rallier / Leopoldville premier / avion en vue reprise / fonctions Boma stop / réengagez pas Madame / Englebert et differez / son retour comme toutes / épouses stop secundo / Rappelez [ce mot est biffé] Corillon doit / prendre contact avec tous / agents representations industrielles qui étaient en / congé fin juin pour / connaître leurs intentions / stop telegraphiez date / prevue retour Corillon [ces cinq mots sont biffés]

Page 42

Samedi 30/7 / Houssa retour de Bxls / — on s'accroche / — pas d'action politique / — nécessité d'une société de / soutien pr attendre reprise; / à l'echelon Belgique et / non S.G. / — Comite de reclasst et fonds / de solidarité / — africaniser raisonnablet / selon cas / —

Coordination mais non decision / — Pr reoccupation, laisser / responsabilité aux Dirs d'Afrique / — Traits en Bgq entre mains / Gouvernement.

Page 43

30/7 / Con teleph Parmentier / Grand desordre ds region / Tshikapa. Luttes feroce / entre Baluba Lulua Batshok / Estime 300 morts / Est venu alerter ONU / Repart le 30 apres midi pr Bakwanga, où calme / regne (forces ONU relevant / para) / 8/8 pr CCCI / ne pas recaser des fonctionnaires / ou parastataux

Page 44

8/8 / Persl europ / Indemnité en cas de démission / ou de rupture sans notre assentimt / non. / Cautionmt égal à 1/2 licenciemnt: / inapplicable car deviendrait prime / en cas rupture du fait de l'agent; / critères impossibles à déterminer, / trop subjectifs. / Seule issue: augm remuné / ration, mais doit être coordonnée / entre entreprises de Congo. Principe: / ne feront pas moins que les / autres. / Durée de séparation des époux: / interesse environ 40 menages / Roult à partir 1/10; si possible / congé legal; sinon min. 1 mois.

Boschmans chez VdStock 2 h

CARNET II

Page 28

Telex / Chanic / Bruxelles / Comprends pas votre / telex 25/7 stop / précisez par qui / paiement sera / effectué / Vanderlinden / Pour caterpillar / prendre contacts / avec Geveke et / Tractafrik

Page 29

Pour lundi 1er août / Ledoux / Retour Gettemans / Prime Bouchat / C & N / Revoir prévisions de travaux / (particuliert CN) / effectif nécessaire / influence sur trésorerie / R I / Voir fiche spéciale / V.N /

Voir Warnimont & Raymond Lomingo / au sujet cde dragueur / Warnimont à Matadi jusque mardi soir / Otraco / prendre rendez-vous avec Tamba / mercredi 8h / Diot / Boy Corillon — Kasaka Jean / CCCI / Assurance risques troubles / emeutes / BBA voir Mr Lambert

Page 30

1/8 Telex / Chanic / Bruxelles / Expédié 1/8 à 9h30 / Suite votre telegramme 41341 / dechargez materiel Duvraco / Matadi stop pour materiel / AMSAR contactez Safricas / Bruxelles à qui Amsar / Leo telegraphie stop / Ai eu entretien avec / Lamotte Duvraco concernant financement stop / indispensable obteniez / cooperation Congobank / et Kredietbank pour / financer marché Duvraco / selon modalités contrat / vente stop Lesplingart / et Boschmans doivent / contacter Lamotte rentré / Bruxelles / Vanderlinden

Page 32

Pr Botteman / Petroles français à / Matadi. Veulent s'installer / (dixit Immoongo — ils achetent / le terrain). / Gets 2095

Page 34

1/8/60 / Entretien Vanderlinden-Neuman / Mr Neuman, suite à ses contacts avec l'ONU est / convaincu de ce que /
1°) les Etats Unis sont / disposés à fournir, à travers / l'ONU, les moyens financiers / nécessaires pour relancer / l'économie congolaise /
2°) ils ne peuvent, ou / l'ONU ne peut, le faire et proclamer qu'ils le / font que si la Belgique / de son côté détend / l'atmosphère. / Schema d'une action / possible: déclaration / simultanée par ONU / et Belgique de ce que / l'un prend les mesures

Page 36

financières qui s'imposent / et l'autre renonce / à l'aventure katangaise / et aux bases. / Mon objection: les / Katangais se sentent / compromis et envisagent / l'évacuation en masse / si les troupes belges se / retirent / Replique Neuman: / on pourrait obtenir que les / troupes ONU au Katanga / soient au moins 50 % / européennes (irlandais, / suédois, etc.). / Mon opinion personnelle / je ne crois pas à la / viabilité du Katanga / indépendant sous sa / forme actuelle (protection / belge); donc en acceptant

Page 38

le retrait, nous n'abandon- / nons rien que nous ne / soyons obliges
d'abandonner / en tous cas un peu plus / tard / La question des bases /
n'est pas de ma compé- / tence, mais les reponses / apportées par Mr
Houssa / montrent que nous devons, / pour le salut de nos / entreprises,
trouver un / appui financier exterieur / Il me paraît donc / que nous
devons faire / pression sur le gouvernement / belge dans le sens /
préconisé par Mr Neuman / Vanderlinden

Page 40

1/8 Entrevue avec Ledoux / Lui ai marqué accord pour / qu'il rentre
en Belgique une / dizaine de jours. Depart / prévu mercredi 10, sous
reserve / accord Corillon / 1/8 Lambert BBA / Me signale n'utilissons /
pas plus de 6 M. A / provisoirement bloqué à 4.5, / montant au 1/7 /
J'insiste sur ce que nous / ne speculons pas sur le / change, mais devons
faire / face à nos échéances. / Il accepte transfert / 1.8 M vers A.C.
Chanic. / Nous reverrons avec / Boschmans avant mon / départ

Page 41

Telex / pour Chanic / Bruxelles / primo differez départ Gettemans /
secundo Lesplingart prévenir / Morthier Evile / tiendrons à Leopoldville /
a partir 16 aout 1960 / séminaire formation chefs / atelier mécanique
etc / service men congolais / durée environ deux mois stop / Verbeeke
suggère envoi / de Kikwaba Henri et / Kasongo Ernest stop laissons /
choix définitif à Morthier / stop avisez nous si / Morthier accord et /
indiquez date arrivée / stagiaires par avion / Vanderlinden /

Page 42

3/8 Mr Tamba Otraco / voir Mr Tela / Ronsmans / rendez vous
chez Tamba / vendredi 5/8 à 8h / 4/8 Essayé atteindre Warnimont / Eu
Dewit. Reteleph après / 14h au 3168 / Téléphoner au 2460 pr Warni-
mont / Rendez vous vendredi à 14h

Page 43

4/8 Telex / 10h / Chanic / Bruxelles / Informer Morthier / que
Vanderlinden / arrivera Elisabethville / Boeing dimanche / sept aout huit
heures / et repartira même / avion dix huit heures / Vanderlinden

Page 44

5/8 Telex / Chanic / Bruxelles / Rentrerai avion / 528 quittant Leo /
mercredi 21 heures / 10 août / Vanderlinden

Page 45

9/8 / Avant mon départ / — Présenter Boschmans / à Lambert BBA /
— Emporter situation / du personnel R I / — Cegeac / — Houssa /
— Tommelein / — Lentz

Page 46

Personnel europ / Pillage: indemniser / raisonnable / Vol: voir poss-
ibilité d'assurer / en groupe / Amand: gratif 25.000 fr

NOTES EVILLE

E'veille 7/8 / Personnel / Ts en place, mais sérieux / doutes en cas
modif. situation politique. / Demission donnée en respectant clauses /
du contrat y compris prestation des / preavis — on fait le compte / selon
le contrat. Si solde en / faveur de Chanic, la Société / renonce à le
réclamer. / Departs sans délai parce que / l'agent juge les conditions de
travail / inacceptables — Rupture sans / indemnité de part et d'autre /
Ceux qui restent — 5.000 + 1.000 / Ensuite ? / (Morthier a particult
confiance en Van Os) / Pas de soviet — staff au niveau / du Dir gal /
Nous aurons encore besoin de vous / Cas Hyster / Demande credit
irrevocable / pr liberer 4 lift trucks à Lobito / Tresorerie / Touchera
7-8 millions de UM / en août; BCB voudrait / supprimer decouverts;
pourrait / transferer 3-4 M. / Préavis 6 mois / Finances / Procuration
donnée à Morthier - / Dubois / Debiteurs sont encore là; sauf Kasai
(gd nb petits clients) / Balance 18 M / Envoyer bandelettes de traitt /
de Leo et payer au Kat.; faut / modele B actuellet car fonds pro / vien-
nent de l'étranger. /

Dubois Van Os Dangre Constantinides /
16h15 Bruyère Safricas (Dewert) /

15 h Assoignon UM / 900 femmes pr 2670 hommes / Indemnité
temporaire 4000 / idem logt en Europe femme 1500 / par enfant 750 /
Envisage paient integral en Europe / ds monnaie du pays d'origine /

Trav^o 90 M à E ville / 35 à Kamina / 7,5 à Kolwezi / espere 20 M U.M. /

R U belles perspectives / Manque materiel (trop vieux) / Pers. euro-
peen — 1 defection / cadres indigenes — mous / Voir à Chametal où
sont les menuiseries / metalliques de Rumonga. Chametal / demande
50 % contrairement à contrat. / Craint difficultes transport — devrait
/ commander à Conakat /

DOSSIER CHANIC « 1960 — EVENEMENTS — DIVERS »

1. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-11/7/60
Sont bien arrivées à Bruxelles les familles dont les noms vous ont été
télégraphiés STOP Toutes ont été conduites chez elles STOP Si vous
avez des nouvelles des agents de l'intérieur veuillez bien les communiquer.

2. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Elisabethville-12/7/60 Avons
été heureux apprendre tous agents en Rhodésie vous transmettons nos
sentiments d'amitié.

3. LETTRE de Morthier Chanic Elisabethville à Vanderlinden Chanic
Léopoldville-12/7/60

Je vous écrit ce mardi 12 juillet. / Les installations de Chanic sont
absolument / intactes, les habitations des européens / egalement. / Le
travail a repris. Environ 30% de la M O I / est au poste. Je fais battre
le rappel à la / cité pour que tous soient au travail dès / demain, mer-
credi. / En ce qui concerne les Européens, je suis / seul ici pour le
moment. Constantinides / est E'ville, mais je ne parviens pas à / le
toucher. Il a fait probablement la garde / cette nuit, et dort dans un
centre / d'hébergement où l'autre. J'ai lancé par / radio, l'ordre aux
agents réfugiés en / Rhodésie de revenir dès que le passage / sera ouvert.
Je sais que tous sont / sains et saufs et qu'ils essaient d'obtenir / le
laissez-passer indispensable pour / rejoindre E'ville. Mais les routes sont /
encore fort encombrées, et je n'espère pas / les revoir avant deux jours. /
Comme vous le voyez, les « convulsions du / jeune état indépendant » ont
été fort bien / supportées ici. / Ces excellentes nouvelles étant données,
je / vous décris ce qui s'est passé ici. / Samedi à 6 h du matin, je suis
prévenu que, / quoique tout soit calme, il y a lieu de / prendre des
précautions. / Je décide de faire partir femmes et / enfants dès 9 h.
Seules ma femme et / Mme Dangre partent, les autres ne croyant / pas
que la situation soit aussi tendue / que je le leur dit. / Constantinides
est chargé de les conduire / à la frontière. Dimanche matin, il me fait /
rapport que tout est OK. / Samedi soir vers 11 h, la fusillade éclate au
camp Massart. La prévôté militaire, / restée fidèle, empêche les mutins

de prendre / la ville. Malheureusement, la route de la / Munama est aux mains des mutins qui / abattent sept européens qui passaient. / Le désordre et une panique indescriptible / s'emparent de la ville. Le collège St François / reçoit en hâte les Européens qui quittent / leurs maisons. Des armes sont distribuées / aux civils qui organisent la défense / Dimanche matin vers 6h15, les troupes / métropolitaines arrivent de Kamina, après / avoir reçu plusieurs contre-ordres. / Le camp Massart est immédiatement / entouré, la ville est nettoyée. Néanmoins / une bonne centaine de mutins s'échappent, / et une angoisse lourde pèse sur chacun. / Je rencontre fortuitement le Consul / Général de Belgique avec le Baron / Vander Bruggen. Nous nous mettons à la / disposition des services du consulat. / La situation militaire se dégrade, le / camp Simonet, désarmé, gronde de / mécontentement. / Les nouvelles les plus diverses arrivent au / Consulat, où nous apprenons que Dimanche / soir Kolwezi est évacué par ordre du / colonel Laplanche. / Jadotville est évacué un peu plus tard, / 15 paras, Van Cauwenbergh et son personnel / tiennent le repartiteur de Shituru, où se / trouve le dispatching de courant fourni par / la Rhodésie. / A plusieurs reprises nous avons / l'impression qu'il va falloir organiser dans / le centre un périmètre défendu, en lachant / tout le reste. / Plusieurs officiers blancs de la F.P. desertent et / se rendent en Rhodésie ! Le chef de la sûreté / et le Président de la Cour d'appel font de / même. / A 18h30, l'ordre d'évacuer le Consulat / est donné. Nous nous replions sur la / Poste, défendus par un peloton de grenadiers / qui viennent d'arriver en renfort. / La Panique est totale, la déliquescence de / toute autorité fait peine à voir, des / pillages commencent. / A ce sujet, un seul quartier a / lourdement souffert au point d'être rasé / actuellement, celui de la Munama, / quartier résidentiel des agents Cu et Zn, / par delà la cité du Kenia. / On nous annonce que des mutins / convergent d'un peu partout vers le / Centre. Nous nous préparons à une nuit / pénible, d'autant plus que le mortel / silence est fréquemment interrompu par / la fusillade. / Les nouvelles qui nous parviennent de / L'bourg et Stan sont catastrophiques. / L'évacuation bat son plein. Des colonnes / armées conduisent des centaines de voitures vers la Rhodésie. / Lundi matin, l'aube se lève au grand soulagement de chacun. / Les forces de l'ordre sont placées sous le / commandement unique du Cdt Weber. Les colonnes parties de Kolwezi et Jadot transitent / rapidement vers la Rhodésie. Les commissaires / de police venant de Jadot refusent de / rester et s'enfuient. / La police d'E'ville qui compte 800 policiers, / était réduites à dix seulement, les / autres étant partis avec armes et / bagages. / Mais, après-midi, l'ordre revient. Les / forces s'organisent, les pillages de la / périphérie diminuent, depuis qu'on tire / à vue sur les pillards. / Des renforts sont promis. Ils arrivent / moins nombreux que prévus, mais ce / matin, mardi sont là, pour réoccuper / Jadotville et Kolwezi. / Le soir du lundi vers 21 H 45, Moïse Tshombe proclame l'indépendance du / Katanga, l'appel de collaboration à la / Belgique. / Le moral de ceux qui sont / restés semblent

remonter. / Ce matin, mardi, le vie reprend. / J'ignore de quoi demain sera fait, car / de local le problème devient international. / Je vous tiendrai au courant. / Je vous signale que vous pouvez me / toucher par telex au Consulat via / le ministère des Affaires Etrangères. / Mes cordiales salutations / J. Morthier.

4. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville 13/7/60

1. Dumon Vandervin demande surseoir expédition matériel plaine Stan STOP Avons pris contact avec Usines Cat et Corpet STOP Deux scrapers stoppés chez Corpet STOP Tout matériel venant Peoria (5D9 - 7 619 - 2 niveleuses 12) à bord Burckel Baltimore vers New-York STOP Possibilité décharger New-York si répondons immédiatement à Cat mais 16.000 \$ frais déchargement plus frais ultérieurs entreposage STOP Duvraco accepte pas paiement frais supplémentaires prétexte nos prix rendus destination STOP Pensons expédition devrait suivre son cours avec déchargement Lobito si Matadi impraticable STOP Etant ignorance sujet modification éventuelle travaux plaine Stan veuillez répondre vous-même Cat.
2. Matériel suivant embarqué 1 D9 2 D8 1 977 1 619 AMI signale déchargera vraisemblablement Lobito car Pointe Noire encombré.
3. Commande 15645 rechanges Caterpillar — Faut-il toujours expédier immédiatement par avion ?
4. Réquisition Chametal 861 Pouvons-nous autoriser SIDAL commencer fabrication ?
5. Nombreux fournisseurs demandent si doivent continuer à fournir Que faut-il répondre ? Ceci vaut pour tous les départements.

5. TELEX de Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles — 14/7/60
Votel 12 juillet Sommes sans nouvelles Gemena STOP Personnel Luluabourg, Boma, Matadi serait sain et sauf STOP Stan Léo U.S.A. E'veille tout va bien. CHAMAT.

6. TELEX de Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles-14/7/60
Laissez matériel Duvraco et autre sur Burckel mais donnez instruction A.M.I. décharger Lobito. STOP. Avisez Duvraco par écrit que suspendons commande matériel à leur demande toutes conséquences financières, délai et autre à leur charge STOP
Prix rendus destination ne sont pas fermes mais sujets variation suivant notre lettre 7 juin approuvée par Duvraco STOP Donnez instructions tous fournisseurs et transitaires tous départements suspendre toutes fournitires et expéditions matériel et rechanges.

7. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-14/7/60
Avons reçu télégramme du 13 sommes heureux apprendre tout bien
Léo Sommes de cœur avec vous STOP Avons été avisés arrivée Melle...

8. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-15/7/60
Aimerions pouvoir rassurer familles pourriez-vous donner nouvelles plus
régulièrement possible STOP

9. TELEX de Vanderlinden Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles-
18/7/60

Agents masculins rentrés volontairement ont été avisés par moi leur
contrat rompu sans indemnité part et autre STOP transférons deux
millions et demi à résérer uniquement pour assister familles agents
restés au travail STOP Transmettons liste lundi.

10. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-18/7/60
Bien reçu telex du 18/7. L.G. est l'Hôtel Juba à Juba demande
instructions STOP G. arrivé ce jour à Bruxelles évacué de Luluabourg
STOP Sont arrivés à Bruxelles Mmes V. plus 2 enfants L. plus deux
enfants T. deux enfants V.T.

11. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Vanderlinden Chanic Léo-
poldville-19/7/60

Reçu Telex du 18 avec listes noms avons pris bonne note STOP
Essayons rapatrier fonds disponibles E'veille STOP Avons essayé en vain
de vous téléphoner pouvez-vous nous appeler de Léo.

12. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-20/7/60
Agents familles rapatriées peuvent obtenir relèvement transferts mensuels
en Belgique ils doivent écrire directement à Institut Belgo Luxembour-
geois Change Bruxelles qui examinera immédiatement chaque cas STOP
Nous transmettre lettres ferons suivre. A. à bord Kamina STOP Fille A.
et son mari arrivés Bruxelles.

13. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-22/7/60
Attendons transfert deux millions demandé par notre 98.421 du quatorze
courant.

14. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-25/7/60
Gouvernement congolais réglera factures impayées par services gouver-
nement sur présentation documents justificatifs STOP Gabriel Lemmens
arrivé Bruxelles.

15. TELEX de Vanderlinden Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles-
reçu le 26/7/60.

Comprends pas votre telex 25 juillet STOP Précisez par qui paiement
sera effectué.

16. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-
26/7/60

Selon renseignements obtenus Ministère le Gouvernement congolais paierait factures fournitures faites au Gouvernement avant 30 juin sur présentation documents justificatifs.

17. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-28/7/60
Votre lettre du 26 comprenons désirez B. venir Léo veuillez confirmer STOP B. accord.

18. TELEX Vanderlinden Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles-29/7/60
Votel ce jour STOP nécessaire B. venir Léo pour une quinzaine de jours.

19. Telex de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-29/7/60
Epouses S. J. sans nouvelle leur mari où sont-ils.

20. TELEGRAMME de Winther Westinghouse Johannesburg à Vanderlinden Chanic Bruxelles-1/8/60
S. now in South Africa STOP He has not approached me for financial assistance but I understand he is in need of money do you want me to assist him please cable reply.

21. TELEGRAMME de Dewert Chanic Bruxelles à Winther Westinghouse à Johannesburg-1/8/60

Thanking you for your proposal STOP we ask you not give pecuniary assistance to S. STOP Regards.

22. TELEGRAMME de Chanic Bruxelles à Chanic Elisabethville-1/8/60

Transférez notre compte banque belgo congolaise Bruxelles un million huit cent mille francs STOP Télégraphiez avoir disponible après ce transfert.

23. TELEGRAMME de Chanic Léopoldville à Chanic Bruxelles-1/8/60

Suspendre départ G. attendre instructions.

24. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville

Suite demande Safricas matériel AMSAR sera acheminé sur Loanda STOP nécessaire fait auprès A.M.I.

25. TELEGRAMME de Lesplingart Chanic Bruxelles à Chanic Elisabethville-3/8/60

Tiendrons Léo à partir 16 courant séminaire formation chefs ateliers mécaniques et servicemen congolais durée environ deux mois STOP V. suggère envoi KIKWABA Henri et KASONGO Ernest STOP Vous laissons choix définitif STOP Avisez si d'accord et indiquez date arrivée stagiaires par avion.

26. TELEGRAMME de Chanic Bruxelles à Morthier Chanic Elisabethville

Vanderlinden arrivera Elisabethville venant de Léopoldville par Boeing du dimanche 7 avant 8H45 et repartira même avion 18 heures.

27. TELEX de Wolter Chanic Bruxelles à Vanderlinden Chanic Léopoldville-5/8/60
A quelle date rentrez-vous?

28. TELEGRAMME de Morthier Chanic Elisabethville à Chanic Bruxelles-9/8/60
Votel 41346 Kikwaba et Kasongo arriveront 15 août.

29. TELEX de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-9/8/60
Morthier communique Kikwaba et Kasongo arriveront quinze août suite votre demande.

30. TELEGRAMME de Chanic Elisabethville à Chanic Bruxelles-9/8/60
BCB annule crédit caisse ai intention demander client faire paiement BBA si êtes accord urgent nous donner procuration pour retrait sur BBA avisez.

31. TELEGRAMME de Chanic Bruxelles à Chanic Léopoldville-9/8/60
BCB Bruxelles nous confirme utilisation possible crédit caisse paiement rémunérations salaires dépenses vitales STÖP Maintenez situation actuelle STOP

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

A. Sur la crise congolaise

- BOUVIER, P.: *L'accession du Congo belge à l'indépendance*, Bruxelles, 1966.
- GANSHOF VAN DER MEERSCH, W.J.: *Congo Mai-Juin 1960*, Bruxelles, 1960.
- GERARD-LIBOIS, J. & VERHAEGEN, B.: *Congo 1960*, 2 vol., Bruxelles s.d.
- HOSKYNNS, C.: *The Congo since Independence*, London, 1965.
- KANZA, T.: *Conflict in the Congo*, London, 1972.
- LEGUM, C.: *Congo Disaster*, Baltimore, 1961.
- NIEDERGANG, M.: *Tempête sur le Congo*, Paris, 1960.
- STENMANS, A.: *Les premiers mois de la République du Congo*, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1961.
- VAN BILSEN, A.A.J.: *L'indépendance du Congo*, Paris-Tournai, 1962.
- YOUNG, C.: *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, 1968.

B. Sur les problèmes économiques

- BEZY, F.: Problèmes structurels de l'économie congolaise, Louvain-Paris, 1957.
- HUYBRECHTS, A.: *Transports et structures de développement au Congo*, Paris-La Haye, 1970.
- Indépendance, Inflation et Développement*, Paris-La Haye, 1968.
- Morphologie des groupes financiers*, Bruxelles, 1962.
- SAID, S.G.: *De Léopoldville à Kinshasa: la situation économique et financière du Congo ex-belge au jour de l'indépendance*, Bruxelles, 1970.

C. Sur la CHANIC

- BECH, R. & VANDERLINDEN, R.: La formation professionnelle des travailleurs dans les entreprises congolaises, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1957, n° 2-3, pp. 1-22.
- Chanic-Dix ans d'activité*, Bruxelles, 1955.
- Chanic-Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires à l'Assemblée générale ordinaire*, Bruxelles, 1956 et 1957.
- Chanic-Rapports annuels*, Bruxelles, 1958, 1959 et 1960.
- VANDERLINDEN, R.: *Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953)*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1953.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. LES SOURCES	7
A. Sources inédites	7
B. Sources écrites accessibles au public	8
C. Sources orales	9
2. LE CADRE GÉNÉRAL	10
A. Place de la société dans les structures économiques	10
B. Activités et implantation	11
C. Main-d'œuvre	15
3. LES CADRES CHRONOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE	17
A. Cadre chronologique	17
B. Cadre géographique	20
4. L'IMPACT DE LA CRISE CONGOLAISE	24
A. Sur le personnel expatrié	24
B. Sur le personnel africain	39
C. Sur la politique générale de la société	44
D. Sur les activités de la société	48
E. Sur la situation financière de la société	51
5. LES CONTACTS EXTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ	56
A. Au plan gouvernemental congolais ou belge	56
B. Au sein du capitalisme belge	58
C. Au niveau du capitalisme international	61
CONCLUSIONS	63
ANNEXES	71
Carnet I	73
Carnet II	83
Notes Elisabethville	86
Dossier Chanic « Evénements — 1960 — Divers »	87
ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	93

Achevé d'imprimer le 23 février 1973
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et Fils, S.A., Gand-Bruxelles